

⊕⊗⊗⊗⊗⊕ | ⨂⊕⊕⊕⊕
⊕⊕⊕⊕⊕⊕ | ⊕⊕⊕⊕⊕ ⊕⊕⊕⊕⊕
⊕ ⊕⊕⊕⊕⊕ ⊕⊕⊕⊕⊕⊕
⊕ ⊕⊕⊕⊕⊕⊕ ⊕⊕⊕⊕⊕⊕⊕ ⊕⊕⊕⊕⊕⊕⊕



المملكة المغربية
وزارة التربية الوطنية
والتكوين المهني
والتعليم العالي والبحث العلمي

Capitalisation des bonnes pratiques du programme de l'Ecole Atelier Rapport et fiches pratiques

2014

Partie I: Rapport analytique

Sommaire

Introduction	2
Présentation du programme	3
<i>Chapitre 1 : Mise en œuvre du programme</i>	
1. Identification des besoins en matière de formation	6
2. Les publics cibles	7
3. Les offres de formation	7
4. Locaux et matériel de la formation professionnelle.	9
5. Les approches d'intervention	9
6. Les partenaires de l'association	17
7. La coordination entre les acteurs	19
8. Les contenus des activités d'école atelier	20
9. Le suivi évaluation	22
10. Les contraintes de la mise en œuvre du programme	23
<i>Chapitre 2 : Les bonnes pratiques identifiées</i>	
La définition de la bonne pratique	26
Les catégories des bonnes pratiques	27
<i>Conclusions et recommandations</i>	
Les forces et faiblesses du programme de l'accompagnement scolaire	29
Recommandations	32

Introduction

L'expérience de l'éducation Non Formelle au Maroc, qui a duré plus d'une douzaine d'année, a révélé que la majorité des enfants qui suivent leur scolarité à l'école de la deuxième chance ont une moyenne d'âge allant de 13 à 15 ans. Leurs conditions de vie ne les préparent guère à intégrer ou réintégrer l'école formelle pour un cycle de formation de moyenne ou longue durée.

En fait, beaucoup d'enfants abandonnent l'école à cause de la sous-estimation de la pertinence du processus de l'éducation dans l'amélioration des revenus de la famille. Dans de nombreux cas, la décision de ne pas envoyer l'enfant à l'école est prise par les parents, qui aimeraient plutôt voir leur enfant aller au travail. Aussi la majorité des apprenants exerce des activités d'aide aux parents, d'assistance aux artisans ou de vente de «petits articles» dans les marchés ou dans les rues des villes.

Par conséquent, éduquer cette population d'enfants requiert une vision orientée vers l'amélioration des perspectives d'emploi, d'où l'intérêt de la Direction de l'Education Non formelle pour une formation professionnelle à courte durée, et à sa jonction à la formation de base assurée jusqu'à lors par l'Ecole de la deuxième chance.

Ainsi, le concept de l'école de la deuxième chance met l'accent sur une certaine transition entre l'école et la vie active, à travers la formation professionnelle ou via des programmes de compétences de vie qui prépareront l'enfant à l'insertion dans le monde du travail formel, à travers l'emploi ou la création d'activité génératrice de revenu, une fois l'âge légal de l'entrée en activité est atteint.

Présentation du programme

Le programme de l'école atelier est lancé dans sa phase pilote pour répondre aux besoins d'une population d'enfants âgée de 13 à 15 ans qui évolue hors du système scolaire formel. Etant donné la spécificité de son âge et son niveau d'instruction qui se limite généralement aux premiers niveaux du primaire, cette population est restée, pour la plupart, exclue de l'école. Vu son âge avancé par rapport au niveau d'insertion scolaire, elle demeure aussi exclue de l'insertion professionnelle puisqu'elle n'a pas encore atteint l'âge légal et ne dispose pas des qualifications requises.

Répondre donc aux besoins spécifiques de cette population cible sera de lui proposer un programme qui la prépare à suivre une qualification professionnelle pour pouvoir intégrer le marché de travail à l'âge prévu par la législation en vigueur. Le programme de l'école atelier a été lancé dans cette perspective. Il vise les enfants exclus du système scolaire afin de les préparer à suivre un cycle de formation qualifiante ouverte sur le marché de l'emploi.

L'école Atelier se présente ainsi, comme une offre de formation adaptée aux conditions de cette catégorie d'enfants déscolarisés. En associant l'éducation de base à l'initiation professionnelle, l'école atelier s'oriente donc vers le développement des compétences clés permettant à l'apprenant d'intégrer directement le milieu de travail ou accéder à un cycle de formation professionnelle.

Dans cette phase pilote du programme, la direction de l'éducation non formelle a adopté l'approche participative, en impliquant directement les acteurs de la société civile, en tant que partenaires, dans le cadre de la réalisation du programme de l'école de la deuxième chance. Etant admis que les associations sont des acteurs de proximité et connaissent parfaitement les besoins de leur cible, elles sont impliquées directement dans le développement durable des territoires locaux dans lesquels elles sont actives. La phase pilote cible le développement d'expériences diverses qui s'adaptent aux spécificités locales et à l'évolution de l'offre de l'emploi au niveau des localités concernées par le programme.

Le programme de l'École Atelier étant lancé dans le cadre d'une démarche de développement de l'innovation, et dans une logique d'intervention dans le but de trouver des solutions appropriées à des problèmes spécifiques en étroite relation avec la qualification et l'employabilité de la population cible. D'où l'appellation « projet novateur ».

Dans la phase pilote, réalisée dans le cadre du projet d'appui à la stratégie de l'éducation non formelle, 1315 enfants ont pu bénéficier de l'école atelier, répartis sur une vingtaine d'expériences, pilotées par vingt associations opérant sur le territoire des quatre AREFs concernées par le programme.

Les expériences développées dans le cadre du programme ont pu apporter des solutions à des problèmes assez divers de l'intégration des enfants et jeunes déscolarisés âgés de 12 à 18 ans. Bien que l'acheminement des projets développés par les associations soit différent d'un intervenant à l'autre, ils s'orientent tous vers la qualification et le renforcement de l'employabilité des jeunes.

Chapitre 1 :

Démarche de mise en œuvre du programme

1. Identification des besoins en matière de formation

Bien que, la formation des enfants et des jeunes des quartiers défavorisés dans le cadre de l'école atelier se projette vers l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires, cependant aucun acteur du programme, qu'il soit délégation de l'éducation Nationale ou association, ne s'est consacré ni à l'identification des besoins du marché de travail ni à l'exploration des aptitudes et vocation des apprenants afin de les orienter vers les métiers qui répondent effectivement aux attentes des employeurs.

Cette insuffisance résulte des limites de la compétence des acteurs du programme dans le domaine et du manque d'ouverture de la majorité d'entre eux sur les opérateurs économiques. Aussi les capacités financières du projet ne permettent pas de réaliser un diagnostic du potentiel économique du territoire cible pour pouvoir identifier les opportunités de création d'emploi ou d'auto emploi.

L'AREF de Taza Al Hoceima Taounate avait programmé une étude de besoins en formation professionnelle dans le cadre du projet, mais elle n'a pas pu la réaliser, faute de sous-estimation du budget.

Dans la totalité des cas, l'école atelier s'est construite sur l'existant, les apprenants n'ont pu faire des choix spécifiques. Ils ont ainsi intégré les ateliers mis en place en préalable par les associations porteurs de projet, que ce soit dans le cadre de projets antérieurs à l'expérience de l'école atelier ou sur demande.

Ainsi, aucun projet de l'École Atelier n'a prévu la mise en place d'atelier spécifique créé dans le cadre de la réalisation du projet. La majorité des associations a utilisé des ateliers dont elle disposait déjà. Parmi les associations rencontrées dans le cadre de la présente étude, on compte deux associations ayant mis en place des ateliers répondant aux besoins de l'école atelier. Il s'agit de :

1. projet atelier de l'initiation professionnelle (Ennahda de Guercif) axé sur la promotion des métiers que maîtrise le formateur en tant que personne ressource. Il est à la fois professionnel de la formation, puisqu'il est employé de l'OFPPT et président de l'association. Les métiers visés sont la plomberie et l'électricité domestique.
2. Projet de la formation des fils d'apiculteurs mis en place par l'association communication et développement. Il cible la qualification professionnelle des enfants cibles en les dotant de techniques adaptées relative à l'apiculture.

Ceci implique que le programme de l'école atelier, dans son expérience pilote, ne répond forcément ni aux besoins du marché de l'emploi ni aux besoins d'épanouissement des apprenants. Cependant, un nombre important d'apprenants a pu réussir son insertion socioprofessionnelle. Le taux se situe à 54% du total des apprenants ayant terminé le cycle de la formation.

2. Les publics cibles

Reposant sur une démarche de groupement des services de formation assurés par la même association, L'école atelier ne s'est pas limitée à la population cible définie dans le cadre du projet. Œuvrant dans le cadre de lutte contre la précarité et la formation des jeunes aux besoins spécifiques, les projets ont recruté parmi les enfants qui suivaient le parcours de l'école de la deuxième chance, ceux ayant terminé ledit cycle, ainsi que les enfants ou jeunes de différents âges en rupture scolaire.

Les populations des enfants qui ont suivi le cursus de l'école atelier sont constituées des groupes suivants :

- A. Élèves suivant le cycle de l'E2C ;
- B. Élèves ayant terminé le cycle de l'école de la deuxième chance mais n'ont pas atteint le niveau ou l'âge d'intégration d'un cycle de la formation professionnelle ;
- C. Les enfants et jeunes âgés de 15 à 18 ans et dans certains cas plus de plus de 20ans ayant quitté l'école primaire ou secondaire ;
- D. Enfants des agriculteurs ayant quitté l'école.

3. Les offres de formation

Outre la formation de base qui se focalise sur l'enseignement des matières de bases (arabe, français et mathématiques) dans les limites des compétences requises au niveau de l'enseignement primaire, les associations offrent différents programmes de qualification professionnelle à l'exception du centre Assabil de Tanger.

La qualification professionnelle

- a. **L'initiation professionnelle** : elle consiste en une formation préparatoire à l'intégration des centres de la formation professionnelle. Répartie en cours théoriques et cours pratiques réalisés au niveau de l'atelier aménagé par l'association. La formation est conçue, appliquée, suivie et évaluée uniquement par les acteurs de l'association.
- b. **Formation qualifiante à l'intégration de la vie active (emploi) ou à la création d'une activité génératrice de revenu** : elle consiste en une formation de base à un métier qui se limite au niveau d'ouvrier spécialisé. A l'instar de la précédente formation, elle est entièrement conçue et mise en œuvre par les acteurs associatifs. Néanmoins, les acteurs, dans leur majorité, sont partenaires de l'Entraide nationale dans la mise en œuvre de projets réalisés dans le cadre des programmes de l'INDH, dont le programme de la formation professionnelle est partie intégrante. De ce fait, les certificats de formation délivrés par les associations sont homologués par l'Entraide Nationale. Cependant, on n'a pu identifier, dans le cadre de la présente étude, aucune démarche d'accompagnement ou de suivi mise en place par l'Entraide nationale.

c. La formation professionnelle

Il s'agit de suivre, dans le cadre de l'école atelier, un cycle formel de la formation professionnelle. Toutes les associations disposant de centres agréés par la formation professionnelle assurent une des trois formations accessibles aux élèves ayant terminé le niveau de la 6^{ème} année primaire, à l'exception d'ECODEL à Larache. La formation est réalisée conformément aux référentiels et programmes mis en place par l'administration de tutelle, avec l'encadrement des services provinciaux de la formation professionnelle qui assurent le suivi évaluation et homologuent les certificats de formation. Les formations accessibles sont les suivantes :

- a. **Formation par alternance**, l'apprenant suit les cours de la formation théorique et pratique au niveau du centre de formation et passe des stages au niveau d'une entreprise. (le cas de l'Association Tigminou).
- b. **Formation par apprentissage** : conformément aux dispositions de la loi 12.00. 80% du temps de la formation est réalisé en entreprise, et 20% du temps est dédié à la formation théorique réalisé en salle. La formation est généralement pratiquée au sein des entreprises (activités génératrices de revenu), fondées et gérées par l'association (l'association jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques/ Oujda).
- c. **Formation des fils d'agriculteurs** : se conformant aux mêmes règles que la formation précédente, c'est une formation par apprentissage dédiée aux enfants des agriculteurs, dont la formation pratique est réalisée au niveau des exploitations. L'apiculture est l'unique formation agricole dispensée dans le cadre du programme de l'école atelier. (Association communication et développement / Guercif).
- d. **Formation pour renforcer l'autonomie d'apprentissage et réussite des examens de fin de cycles de l'enseignement** : elle est dispensée par l'unique association active dans la ville de Tanger. Elle consiste en une formation accélérée pour préparer les examens de fin cycles primaire et collégial, accompagnée d'une formation en NTIC (Internet et bureautique..).

La formation est sanctionnée par l'octroi d'attestations délivrées par la délégation de l'Education Nationale en cas de réussite, et d'un autre certificat remis par l'association relatif à la formation en NTIC. Bien que cette formation ne puisse qualifier l'enfant à intégrer directement un emploi, néanmoins le développement de ses compétences de base et l'obtention de son certificat favorisent son inscription dans un cycle de la formation professionnelle de son choix et renforce ainsi son employabilité par le développement des compétences d'usage des NTIC.

4. Locaux et matériel de la formation professionnelle.

4.1. Les locaux :

Dans la grande majorité des cas, le choix du site est conditionné par la conformité de la structure d'accueil aux normes exigées par l'école atelier. La structure souhaitant s'inscrire dans le programme d'école atelier doit être en possession d'un atelier déjà équipé pour recevoir les apprenants, ainsi qu'un lieu adapté pour assurer l'éducation de base. Ceci n'a pas empêché

certaines associations de s'accommoder à l'existant. L'association « coopération et Développement » à Guercif a mis en place son Ecole Atelier dédiée à la formation des futurs apiculteurs dans une salle de l'école publique partenaire.

4.2. Equipements et consommable :

Etant donné que la majorité des associations porteuses des projets d'écoles ateliers sont aussi actrices dans le domaine de la formation professionnelle, disposant de leurs propres ateliers équipés dans le cadre de partenariat avec le secteur de la formation professionnelle et l'INDH, les projets des écoles ateliers ne présentaient pas des besoins en matière d'équipement. Exception faite de la région d'Al Hoceima, Taza, Taounate qui a programmé le financement de certains équipements pour les ateliers réalisés dans son territoire.

Quant au consommable, il a été de différentes manières suivant l'importance de la subvention octroyée à l'association. Au niveau des associations qui avaient bénéficié de financements croisés (Education Non formelle, Formation professionnelle ou INDH), le consommable était pris en charge par l'association. Par contre, les associations n'ayant pas bénéficié d'autres financements ou dont la subvention de l'ENF n'était que complémentaire (Tanger Tétouan), les apprenants contribuaient à l'achat du consommable, moyennant des collectes de sommes raisonnables accessibles aux populations concernées. Par ailleurs, les personnes souhaitant produire des articles à usage personnel (coupe et couture), doivent apporter leurs besoins en intrants.

5. Les approches d'intervention

Les projets des écoles ateliers adoptent différentes approches d'insertion des élèves qui intègrent les classes mises à leur disposition. L'expérience de l'association dans le domaine de la formation professionnelle, ainsi que ses capacités en termes de mobilisation des partenaires sont deux facteurs décisifs dans l'élaboration de l'approche et la mise en place de la démarche d'intervention.

Lors de nos rencontres avec les associations, on a pu identifier quatre différentes approches d'intervention :

- Une approche intégrée ;
- Une approche de qualification à la vie professionnelle ;
- Une approche de qualification ;
- Une approche de réinsertion.

5.1. L'Approche intégrée

Développée particulièrement par les associations disposant d'une expérience avérée dans le domaine de la formation professionnelle, cette approche consiste à faire développer un projet de vie pour chacun des enfants concernés.

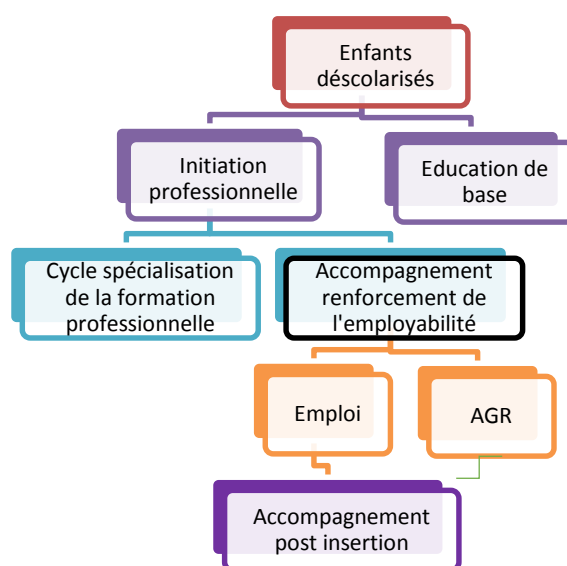
Les associations porteuses de projets adoptant cette approche, sont aussi opérateurs de la formation professionnelle et partenaires des institutions de la formation professionnelle (Délégation de la formation professionnelle et OFPPT). Elles disposent de centres agréés par les institutions de tutelle et aussi de formateurs professionnels qui sont dans certains cas affectés à l'association par l'OFPPT (Association Tigminou d'aide aux enfants en difficultés)

Fortes de leur expérience dans le domaine de la formation professionnelle et dans l'éducation non formelle, ces associations ont forgé un modèle de formation- insertion reposant sur une approche globale qui cible, à son terme, le renforcement de l'employabilité de l'enfant qui intègre le programme de qualification avant d'atteindre l'âge légal et/ou avant d'avoir acquis les compétences requises pour suivre un cycle de la formation professionnelle.

L'approche consiste à faire bénéficier l'apprenant d'une formation le qualifiant ainsi à suivre le cycle de spécialisation de la formation professionnelle, pour intégrer ultérieurement le programme de l'insertion professionnelle.

Cette formule est accessible aux enfants ayant déjà suivi un cycle de l'école de la deuxième chance et ceux déscolarisés n'ayant pas atteint 16 ans et ne disposant pas d'un niveau scolaire de la 6^{ème} année de l'enseignement primaire, reconnu comme critère par les services du Ministère de l'Education Nationale.

Processus de l'intervention



Le processus d'insertion des enfants se répartit en trois phases :

Phase 1 : l'école atelier

Elle consiste en une formation accélérée qui associe la formation de base à l'initiation professionnelle. L'enfant est scolarisé à plein temps. Au cours d'une demi-journée, il suit les cours de l'éducation de base axée sur les mathématiques, les cours d'arabe, de français et des activités d'éveil scientifique. Dans la seconde demi-journée, il suit une initiation professionnelle le préparant à suivre le cycle de spécialisation dans les métiers de la formation professionnelle dispensés par le centre de formation affilié à l'association.

Phase 2 : La formation professionnelle

Dans cette seconde phase, l'apprenant suit un cycle de spécialisation de la formation professionnelle auquel il a été orienté en fonction de ses performances au terme de la première phase.

L'initiation professionnelle que l'apprenant a suivie au cours de la phase précédente le prépare à la maîtrise des compétences du cycle de la formation professionnelle. Ce qui augmente ses chances d'intégrer le cycle de la qualification du métier appris.

En parallèle à la formation professionnelle, l'apprenant suit un cursus dédié au renforcement de l'employabilité (Méthode de recherche d'emploi, développement personnel, rédaction de CV, réussir un entretien d'embauche, ...).

Phase 3 : Insertion professionnelle

A cette dernière phase, l'apprenant est intégré dans le monde de travail. L'association l'accompagne dans son insertion professionnelle, au-delà de son recrutement au sein d'une entreprise. En fait, elle lui assure un coaching lors de sa quête d'emploi ou lorsqu'il est recruté. L'association garantit le suivi de son adaptation aux conditions de travail et son adhésion à ses exigences du milieu professionnel. Cet accompagnement post insertion dure 3 à 6 mois.

Plusieurs associations adoptent cette approche. Mais le modèle le plus affirmé reste celui de l'association ECODEL à la ville de Larache.

Association EcodeL

ECODEL offre aux élèves déscolarisés un projet intégré qui accompagne le projet de vie de l'apprenant. Etalé sur deux ans, le programme de l'association se compose de 3 phases :

Phase 1 : l'école atelier : Elle consiste en une formation accélérée qui associe la formation de base à l'initiation professionnelle. L'enfant reçoit une formation de 4h/j sur cinq jours par semaine, et ce pendant une année. Les cours se répartissent en formation de base axée sur les matières fondamentales Arabe, Français et mathématique (2heure la matinée) et cours d'initiation professionnelle (2h l'après-midi). L'initiation professionnelle est réalisée dans ses volets théorique et pratique au niveau du centre (Lala manana), l'apprenant ne passe pas de stage en entreprise. Les enfants sont orientés vers des métiers pratiqués dans le centre. A la fin de cette première phase, l'apprenant passe l'examen de la 6^{ème} année primaire. Il a le choix d'intégrer l'école ou de suivre un cycle de la formation par apprentissage au centre agréé de l'association.

Phase 2 : La formation professionnelle : Dans cette seconde phase, l'apprenant suit un cycle de spécialisation de la formation professionnelle auquel il a été orienté en fonction de ses performances au terme de la première phase. La formation est organisée suivant une répartition mensuelle. 3 semaines de travaux pratiques au niveau de l'entreprise et une semaine de cours théoriques et exercices pratiques au niveau du centre, ce qui permet d'évaluer la progression des apprentissages.

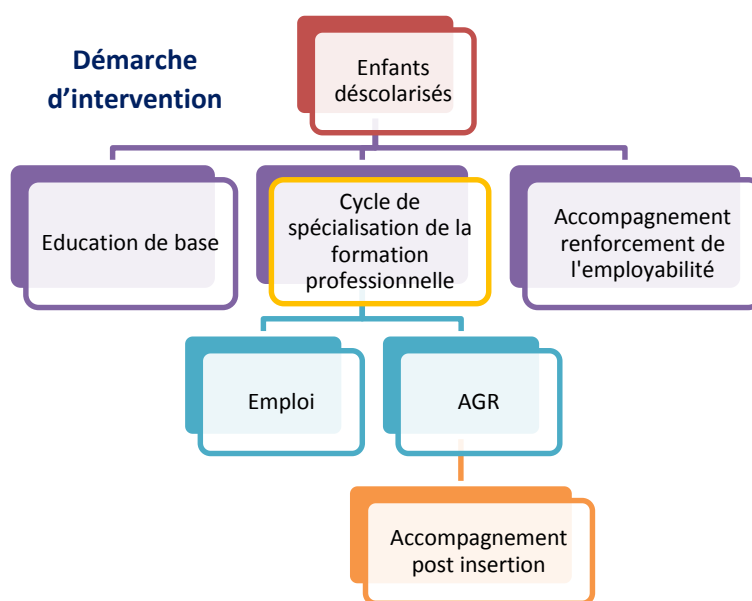
En parallèle à la formation professionnelle, l'apprenant suit un cursus orienté vers le renforcement de l'employabilité (Méthode de recherche d'emploi, développement personnel, rédaction de CV, réussir un entretien d'embauche, ...)

Phase 3 : Insertion professionnelle : A cette dernière phase l'apprenant est intégré dans le monde de travail. L'association l'accompagne dans son insertion professionnelle au sein d'une entreprise pour s'assurer de son intégration effective. Généralement, il est recruté là où il a effectué sa formation pratique. Cet accompagnement post insertion dure 3 mois.

Deux autres expériences s'inscrivent dans cette démarche intégrée. Cependant, les programmes des deux associations aussi opératrices de la formation professionnelle ne distinguent pas la phase de l'école Atelier du cursus de la formation professionnelle. L'éducation de base est dispensée de manière simultanée avec le programme de la formation professionnelle au niveau de la spécialisation.

L'association « Tigminou d'aide aux enfants en difficultés » à Agadir, ainsi que l'association « Jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques » à Oujda, ont développé des interventions à caractère intégré, bien que leurs offres n'incluent pas une phase préparatoire à l'intégration du cycle de la formation professionnelle. Les deux associations proposent une formation qui associe l'éducation de base au cycle de spécialisation de la formation professionnelle.

En fait, l'association (Tigminou) associe au cycle de la formation professionnelle qu'elle dispose au sein de son centre de formation agréé, ou conformément aux dispositions de la loi 12.00 et ses textes d'application qui régissent la formation par apprentissage comme est le cas de l'autre association (Jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques) une formation de base qui assure à l'élève un niveau de fin d'études de l'enseignement primaire le qualifiant à suivre le cycle de spécialisation.



L'élève débute l'année scolaire par l'intégration du programme de l'éducation de base, puis rejoint en janvier le cursus de la formation professionnelle, qu'il suit simultanément avec l'éducation de base jusqu'à la fin de juin. A la fin de l'année scolaire l'enfant termine à la fois le cycle de l'enseignement primaire et celui de la spécialisation. Si l'apprenant passe avec succès l'examen de fin du cycle primaire, il disposera d'une seconde chance de réinsérer l'école. Si non, son niveau de 6^{ème} année primaire sera certifié par la délégation de l'Education Nationale. Ce qui lui permettrait l'homologation de son diplôme par les services de la formation professionnelle.

Suite à cette étape, le jeune intègre le milieu du travail au sein d'une entreprise partenaire ou dans une structure relevant de l'association (projet générateur de revenu) « boulangerie- pâtisserie – traiteur ». Durant ses premiers mois au sein du monde professionnel, le nouveau recrue bénéficie de l'accompagnement post insertion. Cette démarche d'accompagnement de l'insertion du participant dans le monde du travail est spécifique à l'association « Jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques et leurs amis ». Néanmoins, le suivi de l'insertion professionnelle du jeune formé n'est pas institutionnalisé au niveau de l'association « Tigminou ».

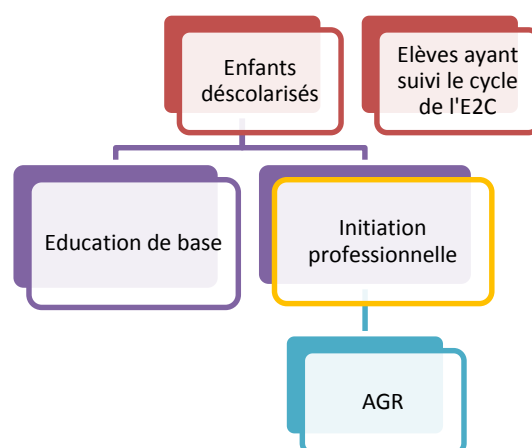
Certes, les deux associations offrent un accompagnement individualisé pour chaque stagiaire bénéficiant du programme de formation, mais l'intervention de l'une des deux associations (Enfants en situation de précarité) n'offre pas une solution appropriée au public cible de l'école atelier à savoir les enfants déscolarisés âgés de moins de 16 ans.

5.2. Approche qualification à la vie professionnelle

Portée par des associations n'étant pas reconnues comme opérateurs de la formation professionnelle, cette catégorie d'expérience repose particulièrement sur l'expertise développée par l'association et les personnes ressources mobilisées.

Les associations ayant adopté cette démarche sont celles investies dans la lutte contre la précarité, cadrée par les programmes de l'INDH. La présente approche s'inscrit plus dans une démarche d'appui social que celle d'une intervention qui cible l'insertion socioéconomique. En fait, Les dites associations ne sont pas orientées vers la construction de partenariat avec les institutionnels de la formation professionnelle, qu'ils soient département de tutelle ou départements sectoriels acteurs de la formation professionnelle. Elles sont aussi peu introduites auprès des acteurs économiques de leurs territoires, d'où l'orientation vers le développement de l'activité génératrice de revenu, généralement cadrée par la structure associative.

Processus d'intervention



Reposant sur un dispositif de formation entièrement mis en place par l'association, l'adéquation de la formation est tributaire de la compétence des formateurs qui l'assurent. Faute d'un partenariat avec les institutions de la formation professionnelle, les acteurs de cette démarche ne disposent ni de référentiels, ni de programmes ni de manuels appropriés aux formations assurées. N'étant pas opérateur reconnu de la formation, l'association ne dispose d'aucun appui

des institutions de tutelle. D'où la difficulté d'assurer le suivi ou de veiller à l'atteinte des objectifs de qualification des apprenants.

Afin de remédier à cette insuffisance, les formateurs en collaboration avec des membres d'associations ont œuvré pour l'élaboration de programmes et de manuels de la formation. Ainsi, certaines associations ont abouti à des formules de partenariats avec l'Entraide Nationale pour homologuer les certificats de formation remis par les associations.

5.3. Approche qualification

Cette démarche est portée par des associations qui bien qu'elles soient ancrées dans leur environnement et à l'écoute des besoins de la population cible ; elles ont pu développer des partenariats limités avec les acteurs socio-économiques. Les dites associations reposent sur des moyens limités en comparaison aux autres expériences. Elles offrent le cycle « traditionnel » de l'école de la deuxième chance pour des groupes hétérogènes. Parmi les bénéficiaires de cette formation, un groupe d'enfants ayant l'âge requis pour suivre une formation professionnelle et d'autres qui vont l'atteindre à la fin du cycle suivent tous une initiation aux métiers vers lesquels ils seront orientés.

L'objectif de cette démarche est d'offrir aux apprenants :

- l'opportunité d'intégrer un cycle de la formation professionnelle par l'acquisition des compétences de base requises, ce qui consiste à atteindre le niveau de fin de la 6^{ème} année primaire.
- Une initiation aux métiers vers lesquels ils seront orientés, afin d'augmenter leurs chances d'être parmi les stagiaires qui auront atteint le seuil de maîtrise les qualifiant à suivre le cycle de qualification professionnelle

Association Ennahda de Guerif

En parallèle aux cours de l'éducation non formelle, l'apprenant suit une formation professionnelle qui se déroule sur la période de six mois. Elle est constituée d'un volet de formation théorique et d'un autre volet de formation pratique. La formation est assurée du lundi au vendredi, et les séances sont de 3 heures par jour. Les deux volets de formation sont assurés par le même formateur. La formation comprend :

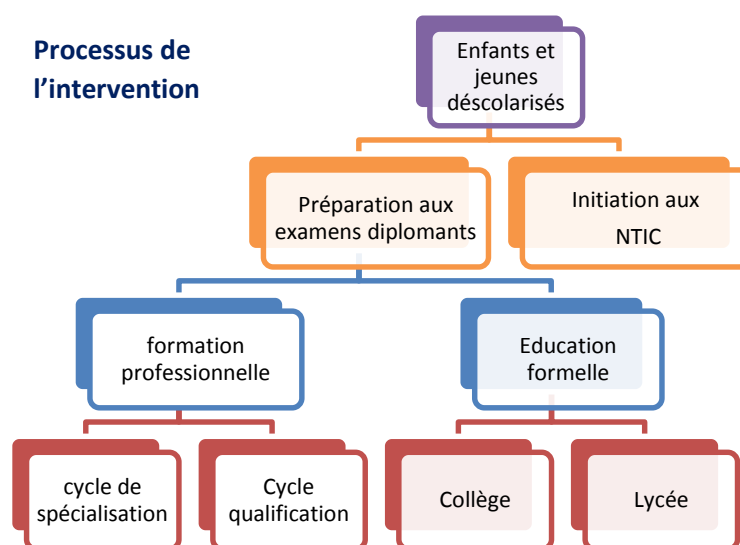
A) Une formation en salle à hauteur de 25% de l'enveloppe horaire consacrée aux cours théoriques de l'électricité de bâtiment selon la démarche d'apprentissage de la formation de l'enseignement professionnel (les manuels de formation des centres de formation) ;

B) Une formation en atelier à hauteur de 75%, consacrée à des exercices d'application des savoirs théoriques avec les matériaux disponibles dans l'atelier.

L'association collabore avec la délégation pour l'inscription des élèves aux examens de la 6^{ème} année scolaire. A la fin de l'année, la délégation de l'Education Nationale délivre aux élèves leurs attestations de réussite à l'examen de fin du cycle primaire, ou du niveau 6^{ème} année scolaire, ce qui permet à l'apprenant d'accéder au cycle de spécialisation de la formation professionnelle.

5.4. Approche de préparation à l'insertion de la formation professionnelle

La présente démarche est adoptée par l'unique association « Attadamoun pour le soutien aux enfants en situation difficile », qui gère et anime un centre Assabil d'aide aux jeunes désœuvrés dans l'un des quartiers précaires de la ville de Tanger. Confrontée au problème de déscolarisation des jeunes, l'association offre un programme de mise à niveau scolaire qui s'appuie sur l'approche d'autonomisation de l'apprentissage et la qualification des apprenants dans le domaine de l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information.



Le programme de l'association cible l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires à un niveau avancé de qualification, d'où l'orientation vers la préparation des examens de fin de cycles de l'enseignement scolaire et l'encouragement du retour à l'école. Bien que l'approche de l'association soit orientée vers la préparation à l'intégration d'un cycle de la formation professionnelle, l'enfant dispose du choix de réorienter son projet vers une formation académique.

6. Les partenaires de l'association

La mise en œuvre des projets de l'école Atelier nécessite la jonction entre le programme de l'éducation de base et celui de la formation professionnelle, ce qui nécessite la mobilisation des acteurs autres que la délégation de l'éducation nationale, initiateur du projet et son « principal bailleur de fonds ».

Quelle que soit l'expérience de l'association et l'importance des montants alloués par la délégation de l'Éducation Nationale, le porteur du projet de l'École atelier est obligé de solliciter l'appui, l'encadrement et la collaboration d'autres partenaires institutionnels et acteurs du secteur privé. La délégation de l'éducation nationale ne dispose ni de la compétence technique ni

du ressort légal pour gérer la mise en œuvre, suivre, évaluer et certifier les acquis des programmes de la formation professionnelle.

Outre, la délégation de l'éducation nationale, l'association mobilise d'autres partenaires qui se sont associés à l'association dans le cadre de la mise en œuvre d'autres programmes de formation.

Les acteurs du secteur de la formation professionnelle

Ils sont partenaires des associations qui dispensent d'une formation relevant du domaine de la formation professionnelle et qui disposent de centres de formation répondant aux normes établies par le secteur relatives à l'espace, l'équipement et la sécurité. Il s'agit de **la délégation de la formation professionnelle** qui fournit à l'association les référentiels, les programmes et les manuels de la formation, ainsi que l'encadrement, le suivi évaluation et la certification des apprentissages.

L'office de la formation professionnelle et la promotion du travail – OFPPT qui assure pour ses partenaires associatifs les mêmes services de la délégation de la formation professionnelle auxquels s'ajoute la mise à disposition du formateur.

L'enseignement agricole. Géré par les services locaux du développement agricole, les centres de formation agricole apportent appui à l'association en matière d'organisation de la formation destinée au profit des fils d'agriculteurs, ainsi que la mise en place du dispositif de formation, y compris la coordination avec les exploitations qui accueillent les apprenants. Il met aussi à la disposition de l'association un formateur qualifié et assure le suivi évaluation du programme ainsi que la certification des acquis.

Expérience de partenariat de l'Association coopération et développement

La convention de partenariat avec le centre agricole permet à l'association de bénéficier de l'aide de la formatrice en Apiculture qui est une technicienne, formée par les services du ministère de l'agriculture et mise à la disposition de l'association par le centre Zraib, mais ses honoraires sont assurés par l'association.

- Les manuels de la formation en apiculture (formation théorique et pratique)
- Un cahier de suivi évaluation de la formation
- La certification de la formation par les services du ministère de l'agriculture.

L'Entraide Nationale

Une collaboration avec L'entraide nationale dans le domaine de l'école atelier, surtout dans les métiers à connotation féminine comme la coiffure, la cuisine et la pâtisserie. L'entraide nationale aide à la délivrance de l'attestation de la professionnalisation.

L'office de développement de la coopération (ODECO) :

Le partenariat avec l'ODCO est centré sur la formation relative à l'économie solidaire, la procédure de la création de coopérative et la gestion d'entreprise solidaire, assurée par ladite institution au profit des bénéficiaires du programme de l'école atelier.

6.1. Autres partenaires

6.1.1. Les bailleurs de fonds

Outre le projet d'appui à la stratégie de l'éducation non formelle qui finance le programme à travers les accords de partenariat établis par les délégations de l'éducation nationale, on trouve :

L'INDH et La fondation Mohamed V sont les principaux bailleurs de fonds des associations porteuses de projets de l'école atelier. L'essentiel de leurs participations est investi dans la construction et l'équipement des centres de formation.

Aussi, **l'office de la formation professionnelle et la promotion du travail (OFPPT)** apporte un appui considérable aux projets de certaines associations par la mise à disposition des formateurs et l'équipement en matériel.

6.1.2. Les acteurs économiques

Parmi les associations dont les expériences étaient visitées dans le cadre de l'étude, trois associations ont développé des relations de partenariat durable avec des entreprises privées qui s'investissent dans le projet par l'accueil des stagiaires évoluant dans le cadre de la formation par apprentissage ou celui de la formation par alternance. Aussi, certaines d'entre elles emploient un nombre important d'apprenants qui y ont passé leurs stages. Les bénéficiaires recrutés par des entreprises ou des professionnels représentent un taux de 33% de l'effectif des enfants employés suite à leur formation dans le cadre de l'école atelier.

7. La coordination entre les acteurs

L'association porteuse de projet est le seul acteur qui peut assurer la coordination du programme, étant donné que les accords de partenariat relatifs au programme de l'école atelier sont bilatéraux, ils n'engagent que la délégation et l'association. Les autres acteurs du programme sont partenaires de l'association dans le cadre d'autres projets dont la réalisation incombe à cette dernière.

Les deux volets du programme (formation de base et initiation / formation professionnelle) sont gérés d'une manière distincte par des équipes différentes, d'où la difficulté d'instaurer une coordination effective entre acteurs. La collaboration entre acteurs institutionnels est simplement non envisageable. C'est l'association qui fait converger ses différentes interventions vers l'objectif de l'insertion de l'apprenant.

La majorité des associations adopte une vision d'insertion socioprofessionnelle de l'apprenant, ce qui stipule un projet de vie pour chaque bénéficiaire. L'intervention de l'association ne dépasse pas dans la majorité des cas une juxtaposition de services qui ciblent l'atteinte du même objectif. Dans certaines expériences, la coordination est inexistante entre les services de la même association. D'autant plus que certaines associations, bien qu'elles aient développé des expériences probantes en termes d'insertion des jeunes, elles restent du point de vue organisationnel au stade de la création, fondamentalement dépendantes de la personne du président.

8. Les contenus des activités d'école atelier

8.1. Organisation des cours

Le volume horaire de la formation est fixé en fonction de la nature du projet et de la disponibilité de la population concernée. Les enfants qui fréquentent des centres d'accueil peuvent passer toute une journée en formation. Leur journée est répartie en deux périodes : une demi-journée (la matinée) à la formation de base, et la seconde demi-journée à la formation professionnelle.

Dans les autres expériences, la durée des cours de la formation de base dépend particulièrement de la disponibilité des bénéficiaires. Elle peut être d'une durée de 2 heures ou de 4 heures par jour.

Les séances de la formation professionnelle sont d'une durée de 3 à 4 heures. Elles sont quotidiennes dans certaines associations ou réalisées un jour sur deux dans les associations qui reçoivent plusieurs groupes de bénéficiaires, enfants et adultes.

Seule l'association « jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques et leurs amis propose un programmes qui alterne les différentes formations afin de pouvoir respecter les processus de la formation par apprentissage.

Les associations partagent leur intervention (formation professionnelle) en deux volets, volet théorique et volet pratique. Cependant, elles n'annoncent pas une programmation claire pour chacun d'entre eux. Les deux volets sont imbriqués, et prennent la forme d'explication ou d'exécution.

8.2. Contenu de l'éducation de base

Les contenus des activités du programme relatifs à l'éducation de base se focalisent sur les langues (arabe et français), ainsi que sur le calcul. Dans la majorité des cas, on applique le programme de l'école de la deuxième chance. Les responsables des associations exhortent une certaine complémentarité entre les deux formations sans arriver à spécifier la jonction entre l'éducation de base et la formation professionnelle.

Dans un certain nombre limité d'associations, l'éducation de base est fortement liée à l'exercice du métier. Les bénéficiaires apprennent à lire, à écrire et à compter tout en restant dans le cadre du métier auquel ils sont initiés.

8.3. Les métiers de l'initiation/formation professionnelle :

Dans le cadre des modèles d'écoles ateliers développés dans le cadre du projet, on distingue deux types de formation :

- 1- La formation professionnelle : programme qui répond aux exigences du secteur de la formation professionnelle et applique les séquences pédagogique définies dans les manuels de la formation professionnelle, conformément aux référentiels métiers. Cette formation est réalisée soit dans le cadre de la formation par apprentissage ou celui de la formation par alternance.
- 2- L'initiation professionnelle : basée sur une progression des activités relatives au profil professionnel développé par les moyens internes de l'association, principalement sur les capacités du formateur en termes de recherche et de structuration de séquences d'apprentissage. Ainsi, une minorité d'associations a pu développer des programmes de

l'initiation professionnelle (Coiffure, peinture sur vitre...). Les autres associations ne disposant pas d'une progression formalisée, d'où la difficulté de suivi de la réalisation et l'inefficacité des résultats du programme.

Les métiers de la formation professionnelle programmés dans le cadre des écoles ateliers sont:

- Apiculture ;
- Coiffure ;
- Commis cuisine ;
- Coupe couture ;
- Couture ;
- Cuisine ;
- Électricité ;
- Informatique et bureautique ;
- Passementerie ;
- Pâtisserie ;
- Plomberie ;
- Menuiserie bois ;
- Menuiserie aluminium ;
- Tissage de tapis ;
- Techniques d'irrigation.

8.4. Les formateurs

L'école atelier fait appel à deux formateurs : un animateur de l'éducation de base et un formateur de la formation professionnelle. Dans des cas limités, l'apprenant bénéficie aussi d'une formation en informatique assurée par un formateur qualifié (Association jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques et leurs amis).

Le choix de l'animateur de l'éducation de base répond aux mêmes critères que ceux de la sélection des animateurs de l'école de la deuxième chance. Il est membre de la communauté ou membre de l'association justifiant d'un diplôme universitaire.

Quant à la formation professionnelle, elle est assurée par un formateur professionnel justifiant en minimum d'un diplôme reconnu par les services de la formation professionnelle. Il peut être :

- Un formateur recruté par l'OFPPPT mis à la disposition de l'association (cas de l'association « Tigminou » à Agadir) ;
- Un formateur mis à la disposition de l'association par le secteur de la formation par apprentissage (cas de l'association « Culture et développement » à Guercif) ;
- Un formateur professionnel recruté par l'association (cas de l'association « Ecodel » à Larache) ;
- Un diplômé du métier de la formation (Cas de l'association « Tafail Al Moubadarat » à Taza)

9. Le suivi évaluation

Le suivi assuré par le service de l'ENF et la délégation se conforme à la démarche de suivi de l'école de la deuxième chance, sans considération de la formation professionnelle. Le suivi se base sur

les rapports de visites effectués par les inspecteurs au démarrage, au cours et à la fin du programme. les rapports périodiques remis par les associations, ainsi que les visites de contrôle effectuées chaque fois que les conditions le permettaient.

Ainsi le suivi du programme assuré par le service reposait sur des acteurs qui ne sont pas qualifiés pour évaluer la progression de la formation/ initiation professionnelle.

Au niveau des associations, disposant d'un centre de formation agréé par le département de la formation professionnelle, le suivi interne du programme est effectué par le staff administratif de l'ONG, mais la formation technique ou pratique est gérée par les professionnels du secteur et des entreprises d'accueil. Un « carnet d'apprentissage » est élaboré dans ce sens. Il permet à l'administration de l'association, comme au comité de suivi de la formation, de suivre le cursus de formation de l'apprenti.

La coordination avec la délégation régionale de la formation professionnelle est régie par la convention cadre liant les deux parties. Ainsi, l'association est tenue de remettre la liste des bénéficiaires, les entreprises d'accueil, ainsi que les copies de contrats d'apprentissage conclus entre les apprentis et les entreprises d'accueil validés par le CFA. Pour assurer le suivi du programme, un comité de suivi est mis en place. Il est constitué du délégué régional de la formation professionnelle, du responsable de la formation au sein de la délégation, du président de l'association et du directeur du CFA de l'association.

Suivi de la formation professionnelle

Association Jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques et leurs amis

Au niveau de la formation pratique, un rapport d'apprentissage en entreprise est effectué pour chaque apprenti par l'entreprise d'accueil. Ledit rapport relève un certain nombre d'informations concernant la motivation, l'assiduité, la prise d'initiative, la tenue..... Les remarques formulées dans ce rapport reflètent précisément l'avis du maître d'apprentissage. Ce dernier évalue de manière régulière la formation pratique des apprentis pris en charge à travers l'administration des livrets d'apprentissage.

L'association élabore un certain nombre de documents sous forme de rapports relevant les données suivantes :

- Listes des apprentis au démarrage et à la fin de l'année scolaire.
 - Les frais de suivi de la formation en entreprise.
 - L'état de paiement des frais de vacation.
 - L'état de paiement des assurances des apprentis.
 - Les frais d'acquisition du matériel didactique.
- Les frais relatifs à la formation des formateurs et des maîtres d'apprentissage.
 - Les frais de sensibilisation et actions d'information.
- Rapport d'évaluation final présentant la synthèse des réalisations et une évaluation du déroulement du programme.
- Rapport semestriel de la situation comptable (dépenses engagées et paiements effectués).

Au niveau des autres associations ne disposant pas d'accords et partenariat avec les acteurs de la formation professionnelle, le suivi n'est pas formalisé. Les apprentissages, bien que sanctionnés par des attestations, les acquis ne sont pas certifiés. Ils sont soumis à l'appréciation unique du formateur. Chose qui est insuffisante.

10. Les contraintes de la mise en œuvre du programme

Parmi les contraintes du programme on peut souligner :

1. Le programme est composé de deux volets dont celui de la formation professionnelle qui ne relève pas du domaine des compétences des services de la délégation de l'Education Nationale. Ce qui nécessite le développement du partenariat multipartite et la mise en place d'un comité multidisciplinaire pour l'approbation des projets et de leur suivi.
2. L'exigence des locaux spécifiques à la formation professionnelle nécessitant un équipement particulier, ce qui n'est pas à la portée de toutes les associations, dans les différents lieux d'intervention.
3. Répondre aux besoins de la population cible et des exigences du marché de l'emploi demandent l'ouverture d'un centre de formation professionnelle multi-métiers. Ce qui demande un investissement important, qui n'est pas prévu dans le cadre du projet. Aussi le projet nécessite forcément la prise en charge des frais de déplacement des participants vers le centre de formation et la création d'une ligne de transport scolaire quand la population cible est rurale.
4. La jonction de deux programmes de formation, dispensés d'une manière simultanée, nécessite une enveloppe horaire quotidienne importante. d'où la nécessité de la disponibilité de l'apprenant. Or, la grande majorité des enfants ciblés par le programme proviennent de couches sociales très pauvres, ce qui les obligent à assurer des activités rémunérés (activités artisanales, vente de petits articles dans les rues....) ou d'aide à leurs famille (activités agricole...).
5. Le programme nécessite une gestion partenariale assez ouverte sur les acteurs économiques, ce qui n'est développé que par une minorité d'associations. D'autant plus que les entreprises d'accueil des enfants en apprentissage ne sont disponibles que dans des villes.
6. La mise en place qui associe la formation de base à la formation professionnelle dans la perspective de l'insertion socioéconomique de l'apprenant nécessite une équipe de professionnels de qualifications complémentaires, qui devait assurer la gestion du projet. Or, la majorité des expériences sont guidées par les présidents dont le style de leadership parental parfois même autoritaire est dominant. Ce qui risque de mettre en péril la pérennité du projet.

Chapitre 2 :
Les bonnes pratiques Identifiées
de l'Ecole Atelier

1. Définition de la bonne pratique

Le concept « **bonne pratique** » supporte plus d'une interprétation, la littérature du développement comporte diverses définitions : « meilleures » pratiques et pratiques « prometteuses », des termes souvent interchangeables.

Une bonne pratique dans le domaine de l'éducation et la formation peut être définie comme étant « Pratique de formation (formelle et informelle, en formation générale, culturelle ou professionnelle) qui favorise l'acquisition de compétences sociales et professionnelles, par des publics faiblement scolarisés¹.

Une « bonne pratique » est aussi définie comme étant une approche souvent innovatrice qui a été expérimentée et évaluée, et dont on peut présumer de la réussite. C'est l'innovation qui permet d'améliorer le présent et qui, de ce fait, a (ou peut avoir) valeur de modèle ou de standard dans un système donné.²

En ce qui concerne la présente capitalisation, nous adoptons une définition qui considère une bonne pratique comme étant un exemple réussi de changement de méthodes de faire pour améliorer un existant donné. Aussi nous élargissons le concept à d'autres pratiques qui comptent une genèse d'idée novatrice porteuse d'éléments de changement. Ainsi le recueil de bonnes pratiques de mise en place d'écoles ateliers englobe :

- les pratiques documentées qui ont été sanctionnées par des évaluations démontrant leur succès et leur impact ;
- les pratiques qui peuvent aisément être reproduites, élargies et étudiées plus en profondeur ;
- les « pratiques prometteuses », qui ont montré une certaine pertinence au moins en ce qui concerne la conception de l'intervention, et qui portent un potentiel de génération de résultats probants si la démarche de mise en œuvre était approfondie et enrichie.

En fait, même les bonnes pratiques, qu'on peut considérer comme les plus pertinentes et les plus efficaces en termes de génération de résultats comportent un certain nombre d'insuffisances qui sont commodément surmontables.

2. Catégorisation des bonnes pratiques identifiées

Les bonnes pratiques ont été catégorisées en fonction de la pertinence de la démarche de jumelage de l'éducation de base et la formation professionnelle en vue de l'insertion

¹ Cecilia Braslavsky, Abdoulaye Anne et María Isabel Patiño DEVELOPPEMENT CURRICULAIRE ET « BONNE PRATIQUE » EN ÉDUCATION » UNESCO

² Cecilia Braslavsky, Abdoulaye Anne et María Isabel Patiño DEVELOPPEMENT CURRICULAIRE ET « BONNE PRATIQUE » EN ÉDUCATION » UNESCO

socioprofessionnelle des bénéficiaires de programme de l'école atelier. Ainsi, on compte quatre catégories de bonnes pratiques :

1. Accompagnement de l'insertion professionnelle de l'apprenant

- Accompagnement des enfants déscolarisés des quartiers défavorisés de la ville de Larache dans la réalisation de leurs projets de vie – Association Ecodel /Larache ;
- Insertion socioprofessionnelle des jeunes aux besoins spécifiques – Association jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques et leurs amis / Oujda ;
- Intégration des jeunes en situation difficile orientés vers le centre d'accueil – Association Tlginou / Agadir ;

2. Qualification professionnelle

- Qualification des enfants déscolarisés des quartiers périphériques de la ville de Guercif – Association Ennahda Guercif
- Formation des enfants d'agriculteurs au métier d'apiculteur – Association Coopération et Développement ;

3. Qualification à la vie active

- Insertion socioprofessionnelle des jeunes filles – Association Tafail Al Moubadarates Taza ;
- Qualification professionnelle des filles de pêcheurs – Association des marins pêcheurs.

4. Autre pratiques novatrices

- Qualification des jeunes du douar à la création de l'activité génératrice de revenu - Association de coopération et de développement CODEV / Jérada.
- Réintégration de l'école suite à la réussite d'un examen de fin de cycle – Association, Attadamoun pour le soutien aux enfants en situation difficile

3. Le partage et la capitalisation de l'expérience entre acteurs du programme

La faible communication entre les associations entraîne une faible circulation de l'information. Bien que le programme soit porté par des associations qui disposent d'une grande expérience dans le domaine de l'éducation et de la formation, ces dernières ne sont pas reconnues par les autres acteurs associatifs du programme comme leaders ou chefs de file qualifiés à coacher les autres acteurs qui n'ont pas suffisamment d'expérience dans le domaine du montage et pilotage de projets de formation et de qualification. Cependant, les expériences réussies dans la création de projets pilotes peuvent être transférées vers d'autres structures associatives ayant des moyens semblables et vivant des conditions similaires.

Ceci n'empêche que des tentatives de formalisation du partage ont été mises en œuvre. L'AREF de Tanger Tétouan a promu l'expérience de l'association ATIL pionnière de la qualification

professionnelle des enfants et jeunes en situation précaire, qui a associé son programme de formation à un cursus de l'éducation de base inspiré de programme de l'école de la deuxième chance. L'association a formalisé son expérience dans un document procédural qui a été mis à la disposition des services de l'AREF. Cependant, cette activité prévue dans le cadre du projet initial proposé par l'AREF n'a pu être exécutée au cours de la mise en œuvre du projet d'appui à la stratégie de l'éducation non formelle. Faute de régularité dans le déblocage des subventions, l'association a opté pour le désengagement du projet.

4. Les forces et faiblesses du programme Ecole Atelier

4.1. Les forces

Approche intégrée orienté employabilité

Une grande partie des expériences de l'école atelier s'orientent vers l'accompagnement des adolescents qui constituent la cible privilégiée en vue de leur insertion socioprofessionnelle. Le souci partagé par la majorité des associations est le renforcement de l'employabilité des jeunes.

Expérience des ONG qui se sont investies dans le programme

Le programme est porté par des associations qui ont cumulé des expériences probantes dans le domaine de l'éducation de base (Ecole de la deuxième chance) et dans le domaine de la formation professionnelle. Les dites associations, fortes de partenariats stables avec les services de l'éducation non formelle et les structures de la formation professionnelle sont conscientes à même d'œuvrer pour la formalisation des passerelles entre l'Education Non Formelle et la formation professionnelle.

La convergence des programmes

La jonction entre l'éducation de base et l'initiation professionnelle établie dans le cadre du programme de l'école atelier a permis aux associations de faire converger les programmes de l'éducation non formelle, la formation professionnelle, le renforcement de l'employabilité des jeunes et le développement des compétences au niveau des entreprises dans le cadre de leurs projets. Cet atout doit être capitalisé par la formalisation de cette convergence entre acteurs institutionnels.

Diversité de l'offre

Les offres de l'école atelier sont riches de leur diversité. Les opérateurs du programme ont ciblé des populations diverses, et ont apporté des solutions à des problématiques variées, moyennant des approches novatrices. Même les expériences qui n'ont pas abouti aux résultats escomptés sont porteuses d'idées parfois inédites. Ces expériences interpellent une analyse approfondie et un enrichissement qui peut être apporté dans le cadre de l'accompagnement des ONG partenaires des délégations de l'Education Nationale.

Formation reposant sur les référentiels et manuels de la formation

Professionnelle

Le partenariat développé avec les structures de la formation professionnelle a permis la professionnalisation de l'intervention, du moins au niveau des associations disposant de centres agréés.

Des ONG leader aptes à jouer le rôle de locomotive.

Certaines associations qui se sont investies dans le programme sont à un niveau avancé de la structuration de leurs activités et de la formalisation de leurs démarches d'intervention. Ceci renforce la capitalisation de l'expérience et interpelle les dites associations à jouer un rôle primordial dans le développement et l'extension de l'offre de l'école Atelier.

4.2. Les faiblesses

L'insuffisance des fonds alloués pour monter un projet de l'école atelier.

Les subventions allouées aux associations dans trois régions ne couvrent, intégralement ou partiellement, que la prise en charge de la formation des apprenants. Ce qui entrave la mise en place du projet autonome d'une école atelier.

Le programme est tributaire de l'existence d'un programme de la formation professionnelle au niveau de l'association

La mise en place d'une école atelier nécessite un investissement important, qui consiste en aménagement et équipement de l'atelier. Ce financement n'est pas prévu dans le cadre du projet. Ceci implique l'exclusion du grand nombre d'associations qui sont actives dans le domaine de l'éducation non formelle mais n'ont pas développé des programmes de formation professionnelle. D'autant plus que le programme dans sa phase pilote ne promeut pas le groupement de deux ou plusieurs associations, dont les activités sont complémentaires, dans le cadre de mise en œuvre du projet de l'école scolaire.

Dominance de l'urbain

Le programme de l'école atelier dans son volet initiation professionnelle se conforme aux démarches et répond aux normes de la formation professionnelle, ce qui le réduit à une réalité citadine. La majorité des projets ont été développés dans des périmètres urbains. Les quelques expériences réalisées dans le milieu rural se sont cloitrées dans les qualifications agricoles qui ne répondent pas forcément à un besoin de développement de compétences.

Absence de l'analyse de besoins du marché de l'emploi

Le développement de l'offre de l'initiation professionnelle dans le cadre de l'école atelier ne répond pas à des besoins préalablement identifiés. Les formations sont programmées parce que l'association dispose d'un atelier approprié, sans tenir compte des aspirations de l'élève ni des besoins du marché de travail en termes de compétences professionnelles. Aucune association n'a établi un diagnostic de besoins. Aussi, on n'a pu identifier dans le cadre de la présente étude aucune collaboration effective avec les acteurs économiques, exception faite celle des entreprises actives dans le cadre de la formation par apprentissage.

Déficiences en matière d'orientation

Même si l'association disposait de programme polyvalent ou multi-métier, elle ne pourrait procéder à une orientation adéquate des apprenants. Ne disposant ni d'outils appropriés, ni de compétences requises, ni de l'appui des services qualifiés de l'OFPPT, l'association ne peut assurer pertinemment les actions d'orientation.

La faible coordination au niveau du suivi

Dans Le processus de la mise en œuvre du programme de l'école atelier, on n'a pas prévu de concevoir un dispositif de suivi évaluation qui couvre les différentes activités du projet. Les services déconcentrés de l'éducation non formelle ont transposé la démarche de suivi évaluation de l'école de la deuxième chance. Ce qui est adapté au programme, ne couvre que partiellement les activités du projet.

L'absence de coordination entre les différents acteurs

La mise en œuvre du programme de l'école atelier requiert l'intervention de divers acteurs ayant été certainement mobilisés par les associations porteuses du projet. Toutefois, aucune coordination n'a été instaurée entre acteurs. Ce qui réduit le programme à une juxtaposition d'interventions et affaiblit par là son efficacité.

Le cloisonnement des expériences

L'absence d'échange entre porteurs de projets a condamné les différentes expériences à un certain cloisonnement, les privant ainsi des opportunités d'ajustement et d'enrichissement.

Recommandations

1. Reconcevoir le projet de manière à instaurer un projet intégré qui associe les différents acteurs institutionnels et associatifs concernés.

La délégation de l'éducation nationale est l'initiateur du programme et le responsable de sa coordination. Elle est appelée à mettre en place une démarche de développement de partenariat avec les différents acteurs de son territoire, concernés par les programmes de l'éducation de la formation et de l'emploi des jeunes. Cette démarche lui permettra à terme d'instaurer un comité de pilotage de son programme de l'école Atelier qui réunit tous les acteurs et mettra les bases de la coordination de la mise en œuvre du programme par les structures opérationnelles : associations, service de l'éducation non formelle et services de la formation professionnelle.

Aussi, cette formalisation du partenariat avec les acteurs publics et privés ainsi qu'avec les instances élues assurerait au programme une meilleure exploitation des études et prévisions sur le marché de l'emploi et le besoin en compétences.

2. Faire converger les interventions des différents acteurs vers l'accompagnement des enfants

Veillez dans le cadre de l'élaboration du partenariat avec la direction de la formation professionnelle, OFPPT, INDH et autres acteurs du programme et faire converger les programmes des différents acteurs institutionnels de manière à mutualiser les ressources et les moyens afin de coordonner le suivi de la réalisation du programme en vue de l'atteinte des résultats escomptés.

3. Renforcer l'approche de proximité dans la perspective de développer les interventions innovantes

Encourager et accompagner les associations à faire participer la population concernée et les parties prenantes : les enfants, leurs parents, les acteurs économiques locaux (y compris les TPE rurales) dans la conception et la mise en place de l'école atelier afin d'assurer une meilleure adhésion et un réel engagement des parties prenantes.

4. Redéfinir le système de financement des projets des écoles ateliers

Distinguer deux modes de financement de l'École Atelier :

- Le premier assure le financement complémentaire pour les projets assurés par les associations qui disposent déjà d'un programme de la formation professionnelle, réalisé en coordination avec le département de la formation professionnelle ou un secteur qui assure la formation par apprentissage.
- Le financement de projets de l'École Atelier, qui sont conçus dans le cadre d'une initiative novatrice pour répondre à des besoins spécifiques d'une population cible.

5. Apporter une attention particulière aux spécificités du contexte rural

Le monde rural n'est pas assez investi par les institutions de la formation professionnelle, aussi les besoins en compétences ne sont pas suffisamment définis. Ce qui présente un champ fertile pour le développement d'une collaboration entre les acteurs, orientée vers l'encouragement de l'innovation.

6. Mettre en place un dispositif de mise en œuvre approprié au programme de l'école atelier

Ce qui consiste à organiser la mise en œuvre, mettre en place des structures de coordination entre acteurs et formaliser le dispositif du suivi évaluation du programme à tous les niveaux de responsabilité.

7. Renforcer l'échange entre les porteurs de projets

Organiser des rencontres périodiques entre acteurs ce qui constitue l'occasion pour les ONG de présenter l'avancement de leurs projets, la précision des contraintes et l'exposition des solutions. Le débat occasionné permettrait d'enrichir les expériences et les documenter. Les dites rencontres permettront aussi d'impliquer les associations performantes dans la capitalisation et l'extension de l'offre de l'école atelier.

8. Mettre en place un plan de formation et de renforcement de capacités des principaux acteurs opérationnels :

- Accompagner les capacités des ONG dans le domaine de la conception de l'offre, l'orientation des apprenants et du suivi évaluation des projets de l'école atelier ;
- Renforcer les capacités des services déconcentrés en matière de construction et gestion de partenariat et gestion de projet.

Partie II: Fiches Pratiques

Sommaire :

Introduction	2
Qu'est-ce que une école atelier	3
Pourquoi ce recueil de bonnes pratiques	4
Qu'est-ce qu'une bonne pratique	6
Catégories de bonnes pratiques	7
Catégorie 1 : <i>Accompagnement de l'insertion professionnelle de l'apprenant</i>	9
▪ Accompagnement des projets de vie des enfants déscolarisés	11
▪ Insertion socioprofessionnelle des jeunes aux besoins spécifiques	13
▪ Insertion des enfants en situation difficile	15
	18
	20
Catégorie 2: Qualification professionnelle	
▪ Qualification des enfants issus des quartiers périphériques	22
▪ Formation des fils d'agriculteur au métier de l'apiculture	
Catégorie 3: Mobilisation des acteurs	25
▪ Insertion socioprofessionnelle de jeunes filles	27
▪ Qualification professionnelle de filles de pêcheurs	29
▪ Qualification au métier de la coiffure	31
Autres pratiques novatrices	33

Introduction :

Dans l'expérience de l'éducation Non Formelle au Maroc, la majorité des enfants qui suivent leur scolarité à l'école de la deuxième chance sont âgés entre 13 et 15 ans. Leurs conditions difficiles ne les préparent pas à intégrer ou à réintégrer l'école formelle pour un cycle de formation de moyenne ou de longue durée. D'où l'intérêt pour la formation professionnelle à courte durée et à la jonction de la formation de base au programme de la formation par apprentissage.

C'est le fait de contribuer à mettre en place des projets novateurs ou écoles-ateliers visant à coupler l'E2C et l'initiation professionnelle.

Le programme de l'Ecole Atelier était lancé dans le cadre d'une démarche de développement de l'innovation, dans la mesure de trouver des solutions appropriées à des problèmes spécifiques en relation avec la qualification et l'employabilité de la population cible. D'où l'appellation « projet novateur »

Dans la phase pilote, réalisée dans le cadre du projet d'appui à la stratégie de l'éducation non formelle, 1535 enfants ont pu bénéficier de l'école atelier, au niveau d'une trentaine d'expériences, assurées par trente associations qui se répartissent sur le territoire des quatre AREF Concernées par le programme.

Les expériences développées dans le cadre du programme ont apporté des solutions à des problèmes assez divers de l'intégration des enfants et jeunes déscolarisés âgés de 12 à 18 ans. Bien que l'acheminement des projets développés par les associations soit différent, ils s'orientent tous vers la qualification et le renforcement de l'employabilité des jeunes.

Qu'est-ce qu'une Ecole Atelier ?

L'école Atelier est une offre de formation qui associe l'éducation de base à l'initiation professionnelle. Son objectif est le développement des compétences clés qui permettent à l'apprenant d'intégrer directement le milieu de travail ou bénéficier d'un cycle de formation professionnelle.

La mise en place d'une Ecole atelier nécessite une certaine expertise dans les domaines de l'éducation de base et de la formation professionnelle. Lancée dans le cadre de cette phase pilote auprès des opérateurs de l'éducation formelle, l'offre n'a été développée que par les associations qui avaient déjà mis en place des programmes de formation professionnelle, ou d'initiation professionnelle.

Est considérée Ecole Atelier, toute offre qui associe l'éducation de base dispensée habituellement dans une école de la deuxième chance à une forme de formation professionnelle, qu'elle soit formelle validée par l'administration de tutelle ou une initiation professionnelle développée dans le cadre des programmes d'aide sociale reposant sur le développement de compétences basiques de certains métiers de confection ou d'esthétique, sans références aucune aux programmes standard de la formation professionnelle.

Les séances de formation de base et d'initiation professionnelle peuvent être dispensées d'une manière simultanée à différents moments de la journée, ou de manière successive. L'initiation professionnelle n'est engagée qu'une fois la formation de base achevée. Le programme de la formation dans une école Atelier peut durer un an ou deux. L'intervention peut aussi prendre fin à l'achèvement de la durée de la convention de partenariat avec la délégation de l'Education Nationale ou trouver sa continuité dans les programmes de la formation professionnelle ou de renforcement de l'employabilité des jeunes mis en place par l'association en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels.

La pertinence de l'offre de l'Ecole Atelier réside dans l'adéquation aux besoins de l'intégration socioprofessionnelle de la population cible.

Pourquoi ce recueil de bonnes pratiques

Le recueil de bonnes pratiques est réalisé dans le cadre de la capitalisation de l'expérience pilote de création d'écoles ateliers au profit des enfants déscolarisés âgés de 13 ans ou plus et n'ayant pas accès aux offres de la formation professionnelle.

La finalité recherchée est la préservation des acquis cumulés, savoirs, savoir-faire, méthodes et démarches de conception et de mise en œuvre d'un projet d'école atelier réalisé dans cette phase de lancement. En d'autres termes, l'objectif terminal est la mise en valeur desdites pratiques et leur partage entre les acteurs du projet pilote pour enrichir les expériences existantes, ainsi que le transfert des pratiques développées dans le cadre de cette expérience vers d'autres acteurs.

Cette démarche de capitalisation de bonnes pratiques vise à constituer un capital de connaissances produites à travers les projets réalisés dans les quatre AREF. Ceci dans la perspective d'assurer la pérennité de l'acquis auprès des acteurs qui se sont investis dans la phase pilote et d'optimiser la mise en œuvre de nouveaux projets de l'école atelier portés par de nouveaux acteurs, développés au profit d'autres populations d'enfants déscolarisés ou non scolarisés dans différentes régions du pays.

Faire profiter les différents acteurs de l'éducation non formelle à travers le territoire national de la connaissance et du savoir-faire développés dans le cadre de la phase pilote repose sur l'hypothèse que toute expérience ou connaissance peut être réfléchi, enrichie, documentée et échangée sous forme de savoirs qui peuvent être appropriés par d'autres.

La démarche adoptée dans le cadre de la présente capitalisation consiste à :

1. Identifier les bonnes pratiques développées au niveau des quatre AREF. Cette étape a concerné un échantillon de projets sélectionnés par les services locaux de l'Éducation Non Formelle. Ceci implique que le recueil des bonnes pratiques valorise les pratiques développées dans le cadre des projets analysés dans le cadre de l'étude de capitalisation.
2. Valoriser les bonnes pratiques identifiées, ce qui consiste en l'élaboration des fiches de bonnes pratiques retraçant la démarche de la conception et de la mise en place des projets novateurs, répondant ainsi à la définition de l'École Atelier, telle qu'elle était définie par la direction de l'éducation Non formelle.
3. Rassembler l'expérience de l'école atelier dans un unique document, mettant à la disposition des opérateurs de la formation un éventail d'aboutissements possibles à la problématique de l'insertion socioprofessionnelle des enfants déscolarisés qui ne sont pas suffisamment motivés à réinsérer l'école standard ou ne disposent pas des prérequis de la formation professionnelle. Cette documentation de l'expérience permettra la préservation de la connaissance et savoir-faire produits

dans le cadre de la phase pilote et facilitera la promotion de l'école Atelier à travers le territoire national.

4. Diffuser la connaissance organisée et structurée dans le recueil des bonnes pratiques à travers son exploitation dans le cadre de séminaires de partage et sa distribution auprès des opérateurs de l'éducation et de la formation.

Le recueil de bonnes pratiques ainsi défini, est l'outil de la capitalisation de l'expérience pilote de l'École Atelier. C'est le produit de l'analyse des projets novateurs qui documente l'intervention des associations actrices de la mise en œuvre de cette phase pilote, et dont l'exploitation permettrait d'améliorer l'existant et de multiplier les interventions.

Qu'est-ce qu'une bonne pratique

Le concept « **bonne pratique** » supporte plus d'une interprétation, la littérature du développement comporte diverses définitions : « meilleures » pratiques et pratiques « prometteuses », des termes souvent interchangeables.

Parmi les définitions de « bonnes pratiques » qui se rapportent au domaine de l'éducation et de la formation, on peut citer :

La définition du Comité des régions de l'UE (éducation interculturelle) : « Savoirs et expériences locaux, projets novateurs qui ont abouti et sont donc bons à diffuser »

La définition du projet « Prévenir et agir contre l'exclusion » de la commission européenne : « Pratique efficace pour répondre à une situation/problème ou pour réaliser un objectif donné, soit qu'elle permette cette réponse ou cette réalisation, soit qu'elle y concourt avec d'autres. »

La définition de la Fondation pour le développement de l'éducation permanente : « Pratiques de formation (formelles et informelles, en formation générale, culturelle ou professionnelle) qui favorisent l'acquisition de compétences sociales et professionnelles, par des publics faiblement scolarisés³.

Une « bonne pratique » est aussi définie comme étant une approche souvent innovatrice qui a été expérimentée et évaluée et dont on peut présumer la réussite. C'est l'innovation qui permet d'améliorer le présent et qui, de ce fait, a (ou peut avoir) valeur de modèle ou de standard dans un système donné.⁴

En ce qui concerne la présente capitalisation, nous adoptons une définition qui considère la bonne pratique comme étant un exemple **réussi de changement de méthodes de faire pour améliorer un existant donné. Aussi nous élargissons le concept à d'autres pratiques qui comptent une genèse d'idée novatrice porteuse d'éléments de changement. Ainsi le recueil de bonnes pratiques de mise en place d'écoles ateliers englobe :**

- les pratiques documentées ayant été sanctionnées par des évaluations démontrant leur succès et leur impact,
- les pratiques pouvant aisément être reproduites, élargies et étudiées plus en profondeur,
- les « pratiques prometteuses », ayant montré une certaine pertinence au moins en ce qui concerne la conception de l'intervention et qui portent un potentiel de génération de résultats probants si la démarche de mise en œuvre était approfondie et enrichie.

En fait, même les bonnes pratiques, qu'on peut considérer comme les plus pertinentes et les plus efficaces en termes de génération de résultats comportent un certain nombre

³ Cecilia Braslavsky, Abdoulaye Anne et María Isabel Patiño DEVELOPPEMENT CURRICULAIRE ET « BONNE PRATIQUE » EN ÉDUCATION » UNESCO

⁴ Cecilia Braslavsky, Abdoulaye Anne et María Isabel Patiño DEVELOPPEMENT CURRICULAIRE ET « BONNE PRATIQUE » EN ÉDUCATION » UNESCO

d'insuffisances qui sont commodément surmontables. D'où, l'enrichissement de la pratique par des recommandations auxquelles une rubrique était consacrée au niveau de la fiche de la bonne pratique.

Catégorisation des bonnes pratiques des écoles Ateliers :

Les bonnes pratiques ont été catégorisées en fonction de la pertinence de la démarche de jumelage de l'éducation de base et la formation professionnelle en vue de l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires du programme de l'école atelier

Catégorie 1 : Accompagnement de l'insertion professionnelle de l'apprenant

- A. Accompagnement des projets de vie des enfants déscolarisés
- B. Insertion socioprofessionnelle des jeunes aux besoins spécifiques
- c. Insertion des enfants en situation difficile

Catégorie 2 : Qualification professionnelle

- D. Qualification des enfants issus des quartiers périphériques
- E. Formation des fils d'agriculteur au métier de l'apiculture

Catégorie 3 : Qualification à la vie active

- F. Insertion socioprofessionnelle de jeunes filles
- G. Qualification professionnelle de filles de pêcheurs
- H. Qualification au métier de la coiffure

Catégorie 1

Accompagnement de
l'insertion professionnelle de
l'apprenant

Développée particulièrement par les associations qui disposent d'une expérience avérée dans le domaine de la formation professionnelle, l'intervention consiste à accompagner l'enfant dans le développement de son projet de vie.

L'intervention repose sur le développement d'un modèle de formation- insertion qui cible, à son terme, le renforcement de l'employabilité de l'enfant. L'offre consiste en :

- Une formation de base équivalente au niveau de fin des études de l'enseignement primaire
- Une formation professionnelle du niveau de spécialisation
- Un accompagnement orienté vers le renforcement de l'employabilité.

Cette formule de l'école atelier peut être réalisée en une unique étape qui s'étale sur une durée d'une année, ou en deux étapes réparties sur deux ans.

A la fin de la formation l'apprenant :

- Obtient le certificat d'ouvrier spécialisé délivré par le département de la formation professionnelle,
- acquiert l'aptitude de chercher un emploi, valoriser ses compétence et à se faire recruter.

Cette formule de formation est accessible aux

1. Enfants ayant déjà suivi un cycle de l'école de la deuxième chance,
2. Enfants déscolarisés, n'ayant pas atteint 15 ans et qui ne disposant pas d'un niveau scolaire de la 6^{ème} année de l'enseignement primaire.
3. Des jeunes âgés de plus de 15 ans et n'ayant pas atteint un niveau d'instruction leur permettant d'intégrer le cycle de spécialisation de la formation professionnelle

Bonnes pratiques de l'accompagnement à l'insertion de la formation professionnelle :

	Accompagnement des projets de vie des enfants déscolarisés	Insertion socioprofessionnelle des jeunes aux besoins spécifiques	Insertion des enfants en situation difficile
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Insertion socioprofessionnelle des enfants des quartiers défavorisés 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion des enfants aux besoins spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> Qualification à l'insertion professionnelle des enfants en situation difficile
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants déscolarisés âgés de 9 à 15 ans des quartiers défavorisés de la ville de Larache 	<ul style="list-style-type: none"> Les enfants déscolarisés et non qualifiés issus des quartiers défavorisés, les jeunes handicapés moteurs en particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> Enfants en situation difficile et en situation de délinquance
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> 4h/j 5 jours par semaine pendant une année. 2 h le matin dédiée à l'éducation de base 2heures l'après-midi consacrées à l'initiation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> 300heures d'éducation de base 600heures de formation professionnelle 50% de cours théorique et 50%pratique 2mois d'accompagnement à la création des AGR 	<ul style="list-style-type: none"> 2h / 5 jours par semaine Education de base 2 heures par semaine initiation à l'informatique 4h / 6 jours par semaine à la formation professionnelle 48 heures Accompagnement à la recherche de l'emploi
Formations	<ul style="list-style-type: none"> Education de base Initiation socioprofessionnelle dans divers métiers 	<ul style="list-style-type: none"> Formation professionnelle qualification dans la création des coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> Education de base Formation professionnelle Accompagnement à la recherche de l'emploi
Stage	<ul style="list-style-type: none"> Prévu dans la seconde année du projet, consacrée à la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Un mois de stage en entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> Un mois de stage en entreprise
Aboutissement	<ul style="list-style-type: none"> Intégration directe du cycle de la formation professionnelle assurée par l'association 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion directe dans le monde du travail. Emploi et auto-emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Insertion directe dans le monde du travail. emploi -

Fiche de
Bonne Pratique
N° 1.1

Accompagnement des enfants déscolarisés des quartiers défavorisés de Larache dans la réalisation de leurs

Intégration socioprofessionnelle des jeunes - Approche intégrée

Association : ECODEL pour le développement équitable

Le problème traité par la bonne pratique : Les enfants déscolarisés ayant suivi le cycle de l'éducation non formelle ne peuvent accéder directement au cycle de la spécialisation assuré par le centre de la formation professionnelle de l'association. Ce dernier est régi par les lois qui organisent le secteur de la formation professionnelle. N'ayant pas encore atteint le niveau et/ou l'âge requis à l'intégration du cycle de spécialisation, les jeunes des quartiers défavorisés ne peuvent bénéficier de leur droit à l'éducation et à la formation.

Bénéficiaires du projet : Les enfants déscolarisés âgés de 9 à 15 ans des quartiers défavorisés de la ville de Larache, particulièrement quartier Al Ouahda qui abrite le centre Socio-éducatif de l'association (Lala Manana).

Contexte et justification : L'association assure des services de développement humain dans un quartier précaire de la ville de Larache. Dans l'objectif d'assurer l'insertion socioprofessionnelle des jeunes du quartier, l'association a développé des programmes de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle. L'association dispose de deux centres, créés dans le cadre d'un partenariat avec l'INDH :

Un centre polyvalent qui assure l'éducation non formelle l'initiation professionnelle pour les enfants et les femmes des quartiers défavorisés (Lala Manana). Les mères des enfants de l'École Atelier bénéficient, elles aussi de l'alphabétisation et de l'initiation professionnelle.

Le centre de la formation par apprentissage agréé dispense des formations du niveau de la spécialisation et de la qualification dans les métiers suivant : l'électricité-auto et bâtiment, menuiserie bois, restauration, cuisine et pâtisserie, couture et modélisme, coiffure et esthétique, menuiserie bois. (Centre Mohamed Aouad – Quartier Wafa)

Partenaires : L'association, La délégation de l'éducation nationale, La délégation de la formation professionnelle de la ville de Larache

Acteurs : Le programme de l'éducation non formelle de l'association, Le centre de formation par apprentissage de l'association, La délégation de la formation professionnelle de la ville de Larache

Description de la bonne pratique :

ECODEL offre aux élèves déscolarisés un projet intégré qui accompagne le projet de vie de l'apprenant. Etalé sur deux ans, le programme de l'association se compose de trois phases :

Phase 1 : l'école atelier : Elle consiste en une formation accélérée qui associe la formation de base à l'initiation professionnelle. L'enfant bénéficie d'une formation de 4h/j durant cinq jours par semaine pendant toute une année. Les cours se répartissent en formation de base axée sur les matières fondamentales (Arabe, Français et

mathématique, d'une durée de 2 heures la matinée) et cours d'initiation professionnelle (d'une durée de 2h l'après-midi). L'initiation professionnelle est réalisée dans ses volets théoriques et pratique au niveau du centre (Lala manana). L'apprenant n'effectue pas des stages en entreprise. Les enfants sont orientés vers un métier pratiqué au centre. A la fin de cette première phase, l'apprenant passe l'examen de la 6^{ème} année primaire. Il a le choix d'intégrer l'école ou de suivre un cycle de formation par apprentissage au centre agréé de l'association.

Phase 2 : La formation professionnelle : Dans cette seconde phase, l'apprenant suit un cycle de spécialisation de la formation professionnelle auquel il a été orienté en fonction de ses performances au terme de la première phase. La formation est organisée suivant une répartition mensuelle. Trois semaines de travaux pratiques au niveau de l'entreprise et une semaine de cours théoriques et exercices pratiques au niveau du centre. Ce qui permet d'évaluer la progression des apprentissages.

En parallèle à la formation professionnelle, l'apprenant suit un cursus orienté vers le renforcement de l'employabilité de l'apprenant (Méthode de recherche d'emploi, développement personnel, rédaction de CV, réussir un entretien d'embauche, ...)

Phase 3 : Insertion professionnelle : A cette dernière phase l'apprenant est intégré dans le monde du travail. L'association l'accompagne dans son insertion professionnelle, après son recrutement au sein d'une entreprise pour s'assurer de son intégration effective. Généralement, il est recruté là où il a passé sa formation. Cet accompagnement post insertion dure trois mois.

Impact de la bonne pratique :

- Réussir le passage de l'enfance à l'âge de l'activité professionnelle par un processus accepté par les apprenants et leurs parents.
- Formalisation de la passerelle entre l'éducation non formelle et la formation professionnelle

Leçons tirées : L'insertion socioprofessionnelle d'un enfant déscolarisé est un processus incorporé qui commence par l'éducation de base et s'achève par la stabilité de l'emploi.

Acquis de l'association :

Mise en place de la passerelle entre les différents programmes de l'association.

Maitrise des processus de renforcement de l'intégration socioprofessionnelle de l'apprenant.

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- **Construire un partenariat multipartite et durable qui associe tous les acteurs institutionnels et acteurs économiques.**
- **Consolider et formaliser la concertation avec les apprenants et leur parents pour renforcer l'adhésion.**
- **Coordonner avec d'autres centres d'apprentissage pour couvrir plus de métiers.**

Association ECODEL pour le développement Equitable

Adresse : 82 rue Moulay Ismail – BP 35 Larache

Responsable du projet :

Tél 05 39 91 07 49: Email :

Insertion socioprofessionnelle des jeunes aux besoins spécifiques

Association : Association jeunesse pour les personnes aux besoins spécifiques – délégation d'Oujda, AREF Oriental

Le problème traité par la bonne pratique : Les enfants et jeunes déscolarisés ayant quitté l'école au niveau de l'enseignement primaire et particulièrement ceux qui sont handicapés, représentent la cible privilégiée de l'association. Les bénéficiaires ne peuvent aspirer à une intégration du milieu de travail en l'absence d'une qualification appropriée.

Bénéficiaires du projet : Enfants déscolarisés et jeunes non qualifiés, particulièrement les handicapés moteurs. Tous issus de quartiers défavorisés. Les soixante (60) enfants ont bénéficiés du programme durant 3 ans.

Contexte et justification : Active dans les domaines de l'éducation, la formation, la prise en charge médicale et l'appui social aux personnes à besoins spécifiques, l'association dispose d'expériences probantes dans les domaines de l'éducation non formelle et de la formation aux métiers de la pâtisserie boulangerie, coupe et couture ainsi qu'un réseau de partenaires institutionnels et d'acteurs privés. L'association dispose aussi d'un CFA équipé agréé. Ceci met l'association en mesure de mettre en place un projet intégré.

L'association offre aux enfants bénéficiant du programme de l'éducation non formelle, principalement les handicapés moteurs et les enfants nécessiteux, un programme qui associe la formation de base, la formation professionnelle et l'accompagnement de l'insertion professionnelle par l'aide à l'emploi ou l'auto emploi ou la création d'une coopérative.

Partenaires : Direction de l'éducation nationale, délégation de l'entraide nationale, délégation de la formation professionnelle, ODECO, Entreprises privées.

Acteurs : Bureau de l'association, les animateurs de l'éducation non formelle, les formateurs des métiers de la boulangerie/pâtisserie, les professionnels maitres d'apprentissage formateur de l'ODCO et un formateur en informatique.

Description de la bonne pratique :

Le projet porté par l'association cible la qualification pour l'insertion socioprofessionnelle via l'emploi dans une entreprise ou l'auto-emploi à travers la création d'une activité génératrice de revenu. Le projet s'étale sur une durée de onze mois consiste en

- Une formation de base de 300 heures
- Formation théorique relatives aux métiers de la boulangerie, pâtisserie et cuisine 300 heures

- Ateliers d'exercices pratiques relatifs aux métiers de la boulangerie, pâtisserie et cuisine 300 heures réalisés dans les ateliers du centre socioéducatif de l'association
- Un stage d'un mois en entreprise
- **Formation en matière de montage et gestion de projet (AGR) étalée sur un mois**
- **Accompagnement des bénéficiaires dans la création d'une coopérative qui s'étale aussi sur une durée d'un mois.**

Les activités du programme sont établies de manière à assurer l'alternance entre les différentes formations et la période de stage en entreprise.

Pour la mise en place du programme, l'Association a contracté des partenariats avec les acteurs économiques (entreprises de Boulangerie et Pâtisseries). La formation et le suivi technique est assuré par les professionnels de l'entreprise qui se chargent aussi du suivi des apprentissages. Ce qui permet d'orienter les participants et d'identifier ceux qui seront recrutés par l'entreprise.

Outre, la maîtrise du métier et l'acquisition des compétences de base (niveau de la fin de l'enseignement primaire), le programme vise le développement des capacités en termes de techniques de vente. L'objectif étant de préparer l'enfant à assurer la mise en place et la gestion du projet de l'entreprise solidaire que les bénéficiaires sont appelés à créer à la fin du projet. Aussi, la formation dispensée qualifie les bénéficiaires à trouver un emploi et à s'auto-employer à travers la création de coopérative.

Impact de la bonne pratique :

Autonomisation des bénéficiaires

- Bénéficiaires placés dans des entreprises et au sein des projets générateurs de revenu menés par l'association.

Leçons tirées : Les professionnels apportent une assistance technique de qualité une fois qu'ils sont impliqués directement dans la formation des bénéficiaires. Ils sont mieux placés pour juger des efforts et évaluer les niveaux de maîtrise des compétences professionnelles.

Acquis de l'association : Développement d'une démarche d'intervention pour la formation et l'accompagnement des jeunes en vue de leur insertion socio-économique.

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- **Construire un partenariat multipartite et durable qui associe tous les acteurs institutionnels et acteurs économiques**
- **Renforcer l'autonomie des différents acteurs internes dans la perspective de promouvoir la prise d'initiative et la novation**
- Ouverture sur d'autres expériences pour enrichir l'expérience

Association Chabiba pour les personnes aux besoins spécifiques et leurs amis

Adresse : Centre de l'association- Bd Moulay El Hassan – Hay Tauba - Oujda

Présidente : Mme Houria Aarrad

Tél : 0536524890 Email : handi_chabiba@hotmail.com

Fiche de
Bonne Pratique
N1.3

Mobilisation des partenaires spécialisés pour fournir aux bénéficiaires des formations professionnelles officielles et des certificats agréés.

Association : Tigminou est une structure d'aide aux enfants en difficultés. L'association gère un complexe d'accueil et d'insertion des enfants en difficultés dont l'effectif est de soixante(60) stagiaires élèves en formation professionnelle dans le cadre du programme de l'école atelier entre l'année 2010 -2013.

Le problème traité par la bonne pratique : La majorité des enfants orientés vers le complexe ne disposent pas d'un niveau scolaire leur permettant l'accès à la formation professionnelle dispensée par le centre en partenariat avec l'OFPPT ou l'obtention d'un certificat agréé les qualifiant à l'emploi.

Contexte et justification : L'accès à la formation professionnelle et l'obtention d'un certificat agréé qualifiant à l'emploi, demande une attestation scolaire indiquant que le stagiaire a déjà suivi le cycle primaire jusqu'à la 6^{ème} année primaire. La majorité des enfants orientés vers le centre n'en disposent pas. Sachant qu'ils sont en majorité en tranche d'âge de 14 à 17 ans. A cet effet, l'association a conçu un programme intégré qui associe l'éducation de base à la formation professionnelle réalisés parallèlement au cours de la même année.

A la fin de l'année scolaire l'élève stagiaire reçoit une attestation de poursuite en attendant les résultats des examens d'insertion de l'éducation nationale. Une fois que l'élève passe l'examen de la fin d'étude primaire, et reçoit son attestation scolaire, son certificat de la formation professionnelle (niveau spécialisation) est homologué par l'OFPPT.

Partenaires : Direction/ ENF, OFPPT, INDH, Entraide nationale, ODECO, ANAPEC, sociétés secteur privé et la province.

Acteurs : Présidente de l'association, directeur du complexe (centre d'éducation et de réinsertion), animatrice de l'éducation de base (ENF). Formateurs chargés de la formation professionnelle mis à la disposition de l'association par l'OFPPT

Description de la bonne pratique Le projet porté par l'association comprend deux programmes l'éducation de base et la formation professionnelle dans trois filières (la menuiserie du bois et d'aluminium, l'électricité du bâtiment et la plomberie). L'apprenant est orienté vers le métier de son choix après consultation du médecin du centre et l'assistante sociale :

- Le programme de l'éducation de base et celui de la formation professionnelle commencent à la même date, au début d'octobre pour prendre fin au mois de juin.
- Les stagiaires (élèves) suivent quatre (4) heures de formation professionnelle par jour six fois par semaine. Soit une enveloppe horaire hebdomadaire de 24 Heures/semaine. de l'OFPPT.
- Les stagiaires élèves sont repartis sur des petits groupes de 8 stagiaires par métier.

- Ils suivent en parallèle de la formation douze (12) heures par semaine d'éducation de base à raison de 2H par jours 5 fois par semaines. En plus de deux heures d'initiation à l'informatique.
- A la fin de l'année scolaire, des attestations de poursuite de la formation sont délivrées aux stagiaires élèves.
- A la fin de l'année scolaire les stagiaires élèves passent l'examen de la 6^{ème} année primaire et obtiennent le certificat de fin d'étude du primaire, ou une attestation scolaire mentionnant le niveau de sixième année primaire agréé par la délégation de l'Education Nationale, s'il n'a pas réussi son examen.
- Les deux documents fournis par la délégation de l'éducation nationale permettent l'agrément de l'OPPT du certificat de la formation professionnelle de poursuite de formation auprès l'OPPT et devenir un certificat agréé par l'état.

Impact de la bonne pratique :

- Fournir aux bénéficiaires une formation professionnelle assurée par les formateurs du secteur de la formation publique.
- Assurer aux bénéficiaires des attestations scolaire de fin du cycle primaire agréé par la délégation EN.
- Assurer aux bénéficiaires un certificat de formation agréé par l'OPPT.

Leçons tirées :

- Mettre la formation professionnelle au cœur du projet de l'école atelier,
- L'éducation de base reste un complément essentiel dans le programme de l'école atelier notamment dans la certification de la formation.

Acquis de l'association :

- **La** création d'une approche intégrée à l'insertion sociale à travers l'assemblage des deux programmes chez la même cible et dans un seul projet école atelier.
- **La** mobilisation des partenaires spécialisés pour fournir aux bénéficiaires des formations professionnelles officielles et des certificats agréés.

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- Mobilisation et participation des partenaires.
- La convergence et la coordination,
- Définir les rôles et les tâches de chaque intervenant,
- Définir la contribution de chaque acteur,
- Assurer un suivi continu de tous les aspects du programme.
- **Définir l'enveloppe horaire de chaque programme de l'école atelier (éducation de base et l'initiation professionnelle).**
- **Assurer un suivi continu de tous les aspects du programme.**

Association Tigminou d'aide aux enfants en difficultés
Complexe d'accueil et d'insertion Tilila 80000 Agadir
Directeur : Directeur Ali Alhiane Tél : 0661662451 /0633105835

Catégorie 2

Qualification professionnelle
de l'apprenant

Cette démarche est portée par des associations qui, bien qu'elles soient ancrées dans leur environnement et à l'écoute des besoins de la population cible, ont développé des partenariats limités avec les acteurs socio-économiques. Les dites associations reposent sur l'usage de moyens limités par rapport aux expériences de la précédente catégorie. Elles offrent le cycle « traditionnel » de l'école de la deuxième chance pour des groupes hétérogènes (différents âges).

Parmi les bénéficiaires de cette formation, on compte d'une part un groupe d'enfants ayant l'âge requis pour suivre une formation professionnelle et d'autre part, un autre composé de ceux qui vont l'atteindre à la fin du cycle. Tous les deux suivent une initiation aux métiers de formation professionnelle vers lesquels ils seront orientés.

L'objectif de cette démarche est d'offrir aux apprenants :

- l'opportunité d'intégrer un cycle de formation professionnelle par l'acquisition des compétences de base requises, ce qui consiste à atteindre le niveau de fin d'études de la 6^{ème} année primaire.
- Une formation professionnelle qui peut être :
 - Une formation professionnelle par apprentissage
 - Une initiation aux métiers vers lesquels les apprenants seront ultérieurement orientés, afin d'augmenter leurs chances d'être parmi les stagiaires ayant atteint le seuil de maîtrise les qualifiant ainsi à suivre le cycle de qualification professionnelle.

Ce qui distingue cette catégorie du précédent « accompagnement à l'insertion professionnelle » c'est la catégorie « qualification professionnelle de l'apprenant ». C'est ainsi que les expériences se limitent à la qualification professionnelle des apprenants. Le renforcement de l'employabilité doit être assuré par un acteur, autre que l'association porteuse du projet.

Bonnes pratiques de la qualification professionnelle de l'apprenant :

	Qualification des enfants issus des quartiers périphériques	Formation des fils d'agriculteur au métier de l'apiculture
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Préformation professionnelle pour renforcer la chance d'accéder au cycle de la qualification professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Qualification à un métier d'élevage – apiculture
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Enfants déscolarisés ou issus de l'école de la deuxième chance Agés de 13 à 18 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Fils d'apiculteurs âgés de 15 à 18 ans déscolarisés, issu de l'école de la deuxième chance
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> 4h/j 5 jours par semaine pendant une année. 3h/j 5 jours par semaine initiation professionnelle axées sur la pratique 75%, durant six mois. 	<ul style="list-style-type: none"> Education de base assurée par l'école de la deuxième chance, durant l'année précédente Formation professionnelle en salle, théorie et pratique (71heures) 4h /3fois /semaine Formation professionnelle dans le milieu naturel 3h /2fois/ semaine. Formation d'une durée de 6 mois
Formations	<ul style="list-style-type: none"> Education de base assurée par l'école de la deuxième chance Initiation socioprofessionnelle dans divers métiers 	<ul style="list-style-type: none"> Formation professionnelle par apprentissage
Stage	<ul style="list-style-type: none"> Pas de stage 	<ul style="list-style-type: none"> Stage dans une exploitation modèle
Aboutissement	<ul style="list-style-type: none"> Intégration du cycle de la spécialisation de la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de la vie active
Particularité de la bonne pratique	<ul style="list-style-type: none"> Formation complémentaire à l'école de la deuxième chance Cibler un seuil de maîtrise avancé du métier, qualifiant à la passerelle du cycle de la spécialisation au cycle de la qualification 	<ul style="list-style-type: none"> Apprentissage professionnel certifié

Fiche de
Bonne Pratique
N 2.1

Qualification des enfants des quartiers périphériques de la ville de Guercif

Qualification des jeunes des quartiers périphériques - Approche qualification

Association : Ennahda Guercif

Le problème traité par la bonne pratique : Les élèves de l'éducation non formelle ne peuvent intégrer le cycle de l'enseignement professionnel sans l'acquisition du niveau scolaire exigé (niveau 6ème année de l'école primaire). L'âge avancé des élèves de l'éducation non formelle est aussi un facteur d'exclusion. Les jeunes en difficulté expriment aussi leur volonté d'apprendre un métier ou intégrer les centres de formation professionnelle.

Bénéficiaires du projet : Les élèves bénéficiaires de l'école atelier sont âgés entre 13 et 18 ans, sont en rupture scolaire. Au sein d'eux, il y a ceux qui ont suivi les cours de l'éducation non formelle à l'association au cours des années précédentes, en plus de quatre membres du groupe qui suivent toujours les cours de l'éducation non formelle. Le formateur de l'école atelier supervise et gère tout le parcours de formation des élèves.

Contexte et justification : L'association a douze ans d'expérience dans le domaine de l'éducation non formelle, trois ans dans le domaine de l'accompagnement scolaire ainsi que dans l'école atelier. L'association gère un effectif de 216 bénéficiaires de l'éducation non formelle répartis sur huit groupes. L'association œuvre dans le domaine socioprofessionnel pour une meilleure insertion des populations en difficulté. L'école atelier se trouve dans un quartier périphérique du douar ghyata. Le quartier connaît un taux élevé des enfants déscolarisés ou en décrochage scolaire. L'École Atelier a ouvert ses portes depuis trois ans et initie les enfants du quartier aux métiers de plomberie et d'électricité de bâtiment. L'école atelier dispose :

- D'un formateur enseignant dans le centre de formation professionnel de Guercif et membre de l'association,
- D'un atelier de formation équipé par les outils nécessaires à l'apprentissage du métier
- Les manuels de la formation professionnelle en électricité de bâtiment (théorique et pratique)
- D'un cahier de suivi-évaluation de la formation.

Partenaires : L'association, La délégation de l'éducation nationale, le centre de la formation Professionnelle

Description de la bonne pratique :

En parallèle à la formation de base, assurée par l'école de la deuxième chance, la formation professionnelle se déroule sur une période de six mois. Elle est constituée d'un volet de formation théorique et d'un autre volet de formation pratique. La formation est dispensée du lundi au vendredi, les séances sont de 3 heures par jour. Les deux volets de formation sont assurés par le même formateur. La formation comprend :

- A) Une formation en salle à hauteur de 25%, sous forme de cours théoriques de l'électricité de bâtiment selon la démarche d'apprentissage de la formation de l'enseignement professionnel (les manuels de formation des centres de formation)

Une formation en atelier à hauteur de 75% : sous forme de travaux pratiques et d'exercices d'application des savoirs avec les matériaux disponibles dans l'atelier.

Au cours de la formation, l'association procède à l'inscription des apprenants pour passer l'examen de la 6^{ème} année primaire en collaboration avec les services de l'Education Nationale.

A la fin de l'année scolaire, La délégation délivre aux élèves leur certificat d'accès au cycle collégial ou une attestation de poursuite des cours au niveau 6^{ème} année primaire. Les deux documents permettent à l'apprenant d'accéder au cycle de spécialisation de la formation professionnelle.

La collaboration avec le centre de la formation professionnelle est assurée pour intégrer les jeunes de l'école atelier.

Impact de la bonne pratique :

- Etablir des passerelles possibles entre l'éducation non formelle et la formation professionnelle.
- Profit des apprenants des passerelles entre cycles de la formation professionnelle

Leçons tirées :

Suivre une formation préprofessionnelle renforce les chances de l'apprenant afin de bénéficier de la passerelle entre cycles de la formation professionnelle. Les stagiaires ayant obtenu les meilleures notes passent au cycle supérieur.

Acquis de l'association :

L'intégration de la formation professionnelle institutionnelle dans l'approche éducative des associations, le renforcement des compétences dans le domaine d'apprentissage professionnel, la construction des passerelles entre les associations et les institutions étatiques de la formation professionnelle.

Recommandations à prendre en considération dans le transfert de cette bonne pratique :

- Recrutement d'un formateur professionnel maîtrisant les techniques du métier et la pédagogie de formation
- Equipement de la salle de formation conformément aux normes requises
- Formaliser la collaboration entre les centres de formation professionnelles et les associations opérants dans le domaine d'apprentissage
- La programmation des stages pratiques au sein des entreprises de construction
- Assurer la pérennité du projet par le coaching des apprenants en vue de la création d'activité génératrice de revenu et d'emploi.

Formation des fils d'agriculteurs au métier d'apiculteur

Association communication et développement - Guerif

Le problème traité par la bonne pratique : Les enfants déscolarisés qui ne sont pas préparés à rejoindre les cycles de l'enseignement formel par manque de vocation ou dépassement d'âge ne disposent pas de formation appropriée pour intégrer le monde du travail.

Bénéficiaires du projet : dix-sept (17) enfants d'apiculteurs en rupture scolaire et sont âgés de 15 et 18 ans. Six d'entre eux sont âgés de 15 ans suivent les cours de l'éducation non formelle, forment avec vingt (20) autres enfants un des quatre (4) groupes de l'éducation non formelle assurés par l'association au cours de l'année 2013/14. L'animateur dudit groupe de l'éducation assure en parallèle la supervision de la réalisation du programme de la formation professionnelle réalisé dans les locaux d'une école primaire, situé au quartier concerné.

Contexte et justification : L'association assure des services de développement humain dans un quartier périphérique de la ville de Guerif. Situé, à proximité des terrains agricoles, le quartier abrite des apiculteurs de la région. Après une première expérience avec le ministère de l'agriculture pour la formation des enfants d'apiculteurs, l'association a renouvelé son contrat avec le même département pour assurer la formation d'un nouveau groupe d'enfants déscolarisés.

La convention avec le centre agraire permet à l'association de bénéficier des services d'une formatrice en Apiculture qui est technicienne, formée par les services du ministère de l'agriculture et mise à la disposition de l'association par le centre Zraib, mais ses honoraires sont assurés par l'association.

Les manuels de la formation en apiculture (formation théorique et pratique)

Un cahier de suivi évaluation de la formation

La certification de la formation se fait par les services du ministère de l'agriculture

Partenaires : Association, les centres de formation agraire et les services du ministère de l'agriculture (ORMVAM)

Acteurs : Bureau de l'association, les formateurs, La formatrice, le superviseur, Le centre de qualification agraire « Midar », Le centre de technique agraire spécialisé Zraibe Berkane.

Description de la bonne pratique : La formation professionnelle s'étale sur une durée de 6 mois ; Elle est répartie entre une formation en atelier, une formation pratique au niveau des fermes d'apiculture sous forme de stages. La formation

théorique s'étale sur une durée de 6 semaines, elle est assurée par la formatrice à l'atelier ouvert au niveau de l'école primaire (ex réfectoire de l'école).

La formation comprend :

1. La formation en salle (72 heures réalisées en séances de 4 heures, 3 fois par semaine)
2. Des cours théoriques assurés au niveau de l'atelier sur la base des manuels de l'apiculture délivrés par le ministère de l'agriculture (manuels du formateur)
3. Des travaux pratiques réalisés en atelier à l'aide du matériel apicole disponible dans l'atelier de l'école (ruche, tenu de l'apiculteur, matériel d'extraction, matériel de.....)
4. Des projections de films sur les techniques apicoles sont diffusées,
5. Des visites à des ruchers avoisinantes, d'une durée de 3 heures en moyenne, sont réalisées, 2 fois par semaine.

Les stages, réalisés principalement dans une des grandes exploitations apicoles de la région du nord du Maroc, Située à Midar.

A la fin de la formation, l'élève obtient un certificat de formation délivré par les services du ministère de l'agriculture.

Impact de la bonne pratique :

Assurer le relais des centres de la formation agricole dans des quartiers périphériques d'une ville à vocation agraire comme Guecif.

Leçons tirées :

Mettre en place un programme de formation professionnelle et le rendre accessible à toute association qui sollicite les services compétents ou construit un partenariat adéquat.

Acquis de l'association :

La capitalisation des méthodes de collaboration et le travail en complémentarité avec les autres institutions, la mise en place des accords suite aux signatures des conventions, la consolidation des connaissances de l'association dans le domaine de l'apiculture, les compétences de la technicienne professionnelle du centre agraire.

Recommandations à prendre en considération dans le transfert de cette bonne pratique :

- Recrutement de formateur professionnel maîtrisant les techniques du métier et la pédagogie de formation
- Equipement de la salle de formation conformément aux normes requises
- Formaliser la collaboration avec le service sectoriel (opérateur de la formation) par une convention
- Mise en œuvre de la formation en étroite collaboration avec le service sectoriel
- Assurer la pérennité du projet par le coaching des apprenants afin de les orienter vers la création d'activité génératrice de revenu

Catégorie 3

Qualification à la vie active

Portée par des associations n'étant pas reconnues par les opérateurs de la formation professionnelle, cette catégorie d'expérience repose particulièrement sur l'expertise développée par l'association et les personnes ressources mobilisées.

Les associations ayant adopté cette démarche sont celles engagées dans la lutte contre la précarité, cadrées par les programmes de l'INDH. La présente approche s'inscrit plus dans une démarche d'appui social par la promotion d'interventions qui ciblent le développement de l'activité génératrice de revenu.

En fait, Les dites associations ne sont pas orientées vers la construction de partenariat avec les institutionnels de la formation professionnelle, qu'ils soient département de tutelle ou départements sectoriels acteurs de la formation professionnelle. Elles sont aussi peu introduites auprès des acteurs économiques de leurs territoires. D'où l'orientation vers le développement de l'activité génératrice de revenu, gérée par la structure associative.

Reposant sur un dispositif de la formation entièrement mis en place par l'association, l'adéquation de la formation est tributaire de la compétence des formateurs qui l'assurent. Faute d'un partenariat avec les institutions de la formation professionnelle, les acteurs de cette démarche ne disposent ni de référentiels, ni de programmes ni de manuels officiels des formations assurées. N'étant pas opérateur reconnu de la formation, l'association ne dispose d'aucun appui des institutions de tutelle, exception faite de l'Entraide Nationale.

Bonnes pratiques de la qualification professionnelle de l'apprenant :

	Insertion socioprofessionnelle de jeunes filles	Qualification professionnelle de filles de pêcheurs	Qualification au métier de la coiffure
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des filles par l'intégration d'AGR 	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des filles par l'intégration d'AGR 	<ul style="list-style-type: none"> Qualification des jeunes filles au métier de coiffure
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> Jeune filles de 15 à 18 ans issues de l'école de la deuxième chance 	<ul style="list-style-type: none"> Jeune filles de 15 à 18 ans issues de l'école de la deuxième chance 	<ul style="list-style-type: none"> Jeune filles de 9 à 17 ans déscolarisées
Volume horaire	<ul style="list-style-type: none"> 4h/jours 5 jours par semaine d'initiation professionnelle pendant une durée de 6mois 	<ul style="list-style-type: none"> 4h/jours 5 jours par semaine d'initiation professionnelle pendant une durée de 6mois 	<ul style="list-style-type: none"> 4h/jours 6 jours par semaine d'éducation de base 4h/jours 6 jours par semaine d'initiation professionnelle pendant une année
Formations	<ul style="list-style-type: none"> Initiation professionnelle cours théoriques et pratiques (coiffure et coupe et couture) 	<ul style="list-style-type: none"> Initiation professionnelle cours théoriques et pratiques (pâtisserie) 	<ul style="list-style-type: none"> Education de base Initiation professionnelle cours théoriques et pratiques
Stage	<ul style="list-style-type: none"> Stage au sein de la coopérative géré par l'association 	<ul style="list-style-type: none"> Stage au sein de la coopérative géré par l'association 	<ul style="list-style-type: none"> Stage de 4 semaines chez les professionnels du métier
Aboutissement	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de la coopérative ou emploi par un professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de la coopérative féminine Activité occasionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> Emploi auprès d'un professionnel
Particularité de la bonne pratique			<ul style="list-style-type: none"> Les filles les plus jeunes profitent aussi de leur chance de retour à l'école

Fiche de
Bonne Pratique
N 3.1

Insertion socioprofessionnelle des jeunes filles

Intégration socioprofessionnelle des jeunes filles - Approche qualification à la vie active

Association : Tafiiil Al Moubadarate – Délégation de Taza -

Le problème traité par la bonne pratique : Les jeunes filles déscolarisées ne peuvent bénéficier d'une formation professionnelle dans le cadre de l'enseignement professionnel en raison de problèmes d'aptitudes scolaires, d'âge ou d'environnement social défavorable. Ces jeunes filles sont motivées par l'apprentissage du métier de «La coiffure ».Elles souhaitent devenir salariées du secteur ou ouvrir leur propre salon.

Bénéficiaires du projet : trente (30) filles du milieu précaire de la ville de Taza, en rupture scolaire âgées de 15 à 18 ans. Elles ont toutes bénéficié d'une formation dans le cadre de l'éducation non formelle ou en bénéficient encore. Les participantes à la formation se répartissent en deux groupes :

- **Un groupe de 15 filles suivent une formation en coiffure.**
- **Un second groupe suit une formation en coupe et couture.**

Contexte et justification :

L'association dotée de son centre « la formation et la qualification des femmes » est active dans le domaine du développement humain. Elle assure des services de formation et de développement auprès des femmes et des jeunes filles depuis la mise en œuvre de l'INDH en en 2006. Le centre est équipé grâce à un financement de l'INDH ; Il comprend des salles fonctionnelles pour l'apprentissage de la cuisine, de la pâtisserie, de la couture et de la coiffure. Des salles de cours consacrées à l'éducation informelle et l'alphabétisation et une garderie pour les enfants. Le centre présente d'autres services comme l'écoute, l'information juridique, l'éducation sanitaire.

Partenaires : Association, délégation de l'éducation nationale, délégation de l'entraide nationale. INDH

Acteurs : Bureau de l'association, les formatrices,

Description de la bonne pratique :

La formation « Ecole Atelier » a démarré au janvier 2014 pour prendre fin en juin 2014, sa durée est de six mois. Le temps de formation professionnelle est réparti sur les après-midi de la semaine de 14 h à 18 h. Elle est constituée de deux volets :

- L'apprentissage des connaissances théoriques
- La mise en application.

La formation comprend :

- 1) Cours théoriques de la coiffure (la salle de la coiffure, le matériel de la coiffure, les différentes coiffures pour l'ensemble des manifestations sociales mariages et autres). La formation est gérée selon la démarche de la progression du livret de l'entraide nationale et d'un manuel préparé par la formatrice à partir de documents sur internet. Les élèves transcrivent les cours sur leur cahier de cours.
- 2) Une formation en atelier/Salon de coiffure :
 - Des travaux pratiques sont réalisés par les élèves à l'aide du matériel de coiffure disponible dans l'atelier
 - Évaluation des travaux réalisés par la formatrice
L'apprenant imite les pratiques de la formatrice jusqu'à la maîtrise de la technique professionnelle.

Impact de la bonne pratique :

- Autonomisation des bénéficiaires
- Bénéficiaires placées dans entreprises et au sein des projets générateurs de revenu menés par l'association.

Leçons tirées :

Acquis de l'association :

- L'acquisition des nouvelles méthodes de coiffure, l'utilisation de nouveau matériel et produit,
- Outils et méthodes de formation de l'entraide nationale appliqués dans le cadre de l'Ecole atelier,
- Les méthodes de communication pour sensibiliser les parents à la nécessité de la formation des jeunes filles.

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- Recrutement des formatrices professionnelles avec des compétences dans le domaine de l'enseignement professionnel.
- Equipement de la salle de la formation conformément aux normes requises,
- Mettre en place des périodes de stage au sein des entreprises,
- Assurer la pérennité du projet par le coaching des apprenants en vue de création d'activité génératrice de revenu.

Association Tafiil almobadarate Taza

Adresse :

Présidente :

Tél : Email :

Fiche de
Bonne Pratique
N 3.3

Qualification professionnelle des filles de pêcheurs

Intégration socioprofessionnelle des jeunes - Approche intégrée

Association : Association des marins pêcheurs

Le problème traité par la bonne pratique : Des jeunes filles en rupture scolaire, ne pouvant réintégrer le système de l'enseignement formel à cause de difficultés d'adaptation à leur environnement ou de dépassement d'âge légal de scolarité. Ces filles souhaitent apprendre un métier pour s'insérer dans la société active et/ou améliorer leurs conditions de vie familiale.

Bénéficiaires du projet : quinze (15) filles de pêcheurs de la ville de Hoceima, en rupture scolaire âgées de 14 à 17 ans. Elles ont toutes suivi le cycle de l'école de la deuxième chance. La formatrice assure la direction et la supervision de l'ensemble des programmes de formation professionnelle ainsi que le programme de la constitution des coopératives. Elle assure aussi la collaboration avec l'entraide nationale.

Contexte et justification : L'association œuvre dans le domaine socioprofessionnel, elle est située à proximité du port de pêche de Hoceima. Elle a pour but principal la promotion professionnelle et sociale des familles des Pêcheurs de Hoceima. L'association assure l'apprentissage professionnel dans les métiers de la pêche, de la couture traditionnelle et moderne, de la broderie, du tricot, de la cuisine et pâtisserie. L'association dispose d'un centre socioculturel pour la qualification des femmes construit, et équipé par l'INDH pour assurer des formations pour les femmes et les filles.

Le centre est une entité autonome, il a sa propre administration. Celle-ci est constituée d'une directrice, une secrétaire et cinq formatrices. L'association travaille en partenariat avec l'entraide nationale. Ce partenariat lui assure :

- Le programme de formation en pâtisserie de l'entraide nationale
- La certification de l'apprentissage par l'Entraide Nationale

Partenaires : L'association, La délégation de l'éducation nationale, l'Entraide Nationale

Acteurs : Bureau de l'association, L'entraide nationale de Hoceima, La formatrice

Description de la bonne pratique :

La formation professionnelle s'étale sur 6 mois, elle démarre le mois de mars et se termine le mois d'août. Le temps de la formation professionnelle est réparti sur les après-midi de la semaine de 14 h à 18 h. elle est constituée de deux volets :

- L'apprentissage des connaissances théoriques
- La mise en application.

La formation comprend :

Des cours théoriques de la pâtisserie (environnement de la pâtisserie marocaine, occidentale et orientale, le matériel, l'écriture des recettes et leurs explications). Cette formation est gérée par la formatrice selon le guide de l'entraide nationale. La formatrice alimente aussi son savoir-faire par des recherches sur internet, sur les chaînes de télévisions maghrébines et orientales. Les apprenants transcrivent les cours sur leurs cahiers.

La réalisation des exercices s'effectue par les jeunes filles lors de la préparation et la cuisson des gâteaux.

Le consommable de la pâtisserie est fourni par le centre, à l'exception où les apprenants préparent des commandes pour leurs familles. Dans ce cas, elles s'occupent des matières premières.

Attestation de certification

Les apprentissages sont certifiés par l'Entraide Nationale, suite à un examen final qui consiste en la réalisation d'un ensemble de recettes relevant du domaine de la pâtisserie.

L'association a développé au profit de ses bénéficiaires une activité génératrice de revenu, ce qui assure un travail à caractère périodique.

Impact de la bonne pratique :

Assurer un revenu aux jeunes filles ayant suivi la formation.

Leçons tirées :

Acquis de l'association :

- La consolidation des savoir-faire de l'association dans le domaine de l'apprentissage,
- Le renforcement de la collaboration entre institutions et associations,
- Développer des outils et méthodes de formation appropriés.

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- Recrutement des formatrices professionnelles compétentes dans le domaine de l'enseignement professionnel.
- Equipement de la salle de la formation conformément aux normes requises
- Mettre en place des périodes de stage dans des entreprises
- Assurer la pérennité du projet par le coaching des apprenants en vue de la création de coopératives et le développement de l'activité génératrice de revenu

Fiche de
Bonne Pratique
N 3.4

Initiation professionnelle en parallèle du programme ENF

Association : Ennour (Association active dans le domaine de l'éducation, l'alphabétisation et l'initiation professionnelle, a assuré le suivi de soixante (60) bénéficiaires et aucun abandon n'a été enregistré. Entre 2010 et 2013, 47 bénéficiaires sont insérés au collège, 5 à l'école primaire alors que 8 pratiquent actuellement le métier de coiffeurs.

Le problème traité par la bonne pratique : Absence de programme de formation officiel relatif au métier de la coiffure et d'esthétique au niveau de l'OFPT.

Contexte et justification : Après l'atelier du diagnostic des besoins, la présidente de l'association a commencé à s'informer sur le cahier de charge de la formation demandée par les bénéficiaires, et comme la formation n'existe pas au niveau de l'OPTT, elle s'est dirigée vers les écoles privées de coiffure et d'esthétique pour élaborer, avec la collaboration d'une professionnelle, un programme de formation adéquate aux besoins des bénéficiaires .

Partenaires : Délégation service de l'ENF, AREF programme, Association, écoles privées et salons de coiffure et esthétique au niveau local.

Acteurs : Bureau de l'association, animatrice de l'éducation de base, formatrice chargée de la formation.

Description de la bonne pratique :

Le projet porté par l'association est axé sur deux programmes : l'éducation de base et l'initiation professionnelle au métier de coiffure et d'esthétique :

- **Enveloppe horaire** : Education de base 768 H (32 semaines commencent dès la dixième semaine du mois d'octobre de l'année scolaire 4h /Jr 6 Fois par semaine) et prend fin au mois de juin,
- Cours pratiques de métier de la coiffure et de l'esthétique 280 H, cours théoriques 280 H et Evaluation et consolidation 114 H (28 semaines commencent au début du mois de décembre de l'année scolaire 4h /6jr Fois par semaine
- Durée de stage 4 semaines (fin juin)
- **Diagnostic** : Après l'inscription des enfants au programme de l'école de la deuxième chance, la présidente de l'association a organisé un atelier de concertation pour définir les besoins des bénéficiaires en formation.
- **Réunion** avec les parents des bénéficiaires au siège de l'association.

- **Recherche** du cahier de charge de la formation auprès de l'institut chargé de la formation professionnelle (OFPPT).
- **Effectuer** des visites d'information aux écoles privées de la coiffure et l'esthétique.
- **Coordination** avec les écoles privées de la coiffure et de l'esthétique sur le programme de la formation et les équipements de l'atelier de formation.
- **Appel a candidature** au poste de formatrice dans le domaine de coiffure et d'esthétique.
- **Recrutement** d'une formatrice diplômée et expérimenté dans le domaine après sélection et entretien.
- **Elaboration** d'un programme de formation avec la formatrice (thèmes et enveloppe horaire)
- **Coordination** avec les écoles privées et les salons de la coiffure et l'esthétique pour assurer le stage aux bénéficiaires :

Impact de la bonne pratique :

- Toutes les filles sans exception ont suivi le programme jusqu'au bout
- Des niveaux élevés de l'intégration scolaire
- 13% des apprenants sont placées dans des salons de coiffure

Leçons tirées :

- L'intégration de l'initiation professionnelle au programme d'éducation non formelle motive les enfants à l'apprentissage est assure la continuité à la scolarisation.
- Le programme de l'école atelier prépare les enfants à l'insertion professionnelle

Acquis de l'association :

- Elaboration d'un programme d'initiation professionnelle
- Création de la collaboration avec le secteur de la formation privé

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- **Faire participer la population des apprenants au choix du métier de la formation.**
- **Construire des partenariats avec d'autres acteurs associatifs de la formation professionnelle en vue de diversifier les domaines de la formation. Le cas échéant, l'association doit prévoir une aide au transport (cartes de bus)**
- **Ouverture sur le secteur privé et développement de la coordination avec les professionnelles des domaines de la formation**
- **Assurer un suivi continu de tous les aspects du programme.**

Association Ennour

Adresse : Quartier Dchira Inzegan ait Melloul, Agadir

Présidente : M^{me} Fatimezzahar Tél : 06661498 97

Email : sindibad048@hotmail.com

Catégorie 4

Autres pratiques novatrices

Fiche de
Bonne Pratique
N° 4.1

Qualification des jeunes du douar à la création de l'activité génératrice de revenu

Intégration socioprofessionnelle des jeunes - Approche qualification à la vie active

Association : Association de coopération et de développement CODEV – délégation de Jérada, AREF Oriental

Le problème traité par la bonne pratique : L'isolement du douar et sa situation dans une zone aride (Douar Laghwat /commune Laouinat situé à 20Km de Jerada) limite des possibilités de l'emploi des jeunes déscolarisés, d'où la nécessité du développement des activités génératrices de revenu

Contexte et justification : Active dans un milieu rural enclavé, loin des structures de la formation professionnelle et des zones d'intervention des acteurs économiques privés, l'association, après concertation avec la population du douar a opté pour un programme de formation des jeunes pour qu'ils puissent créer leurs propres AGR.

L'association offre aux enfants déscolarisés âgés de 9 à 17 ans, la première année une éducation de base (E2C), La seconde année, elle procède à l'initiation socioéconomique par l'amélioration de la connaissance de leur environnement et le développement des techniques de montage et de pilotage de projets générateurs de revenus. L'initiation professionnelle est associée à des activités pratiques dans les domaines de l'artisanat, de la culture des plantes aromatiques et médicinales.

Partenaires : Direction de l'éducation nationale, Commune rurale Laouinat

Acteurs : Bureau de l'association, le superviseur, les formateurs de l'initiation professionnelle, les bénévoles de l'association.

Description de la bonne pratique :

Le projet porté par l'association consistait à amener les bénéficiaires du projet à identifier des activités génératrices de revenus qu'ils pourraient mettre en place et développer dans l'environnement semi-aride ou se situe leur douar.

Encadré par les cadres de l'association, les jeunes du douar ont participé au diagnostic des besoins de la population de leur douar et des potentiels économiques de leur localité. A l'étape suivante, ils ont suivi un programme de formation et d'accompagnement dans l'objectif de mettre en place les AGR identifiées.

Lors de la première année, les bénéficiaires suivent les cours d'éducation de base (800 heures) afin d'approfondir leurs connaissances et d'acquérir les compétences scolaires

les qualifiant à suivre la formation et l'accompagnement relatifs au montage de leurs propres projets.

Au cours de la deuxième année, la formation est plutôt axée sur le montage de projets et le pilotage des activités planifiées. Les sessions sont dispensées par les membres de l'association ayant acquis une expérience dans la formation sur les thématiques programmées

- Formation sur la prise d'initiative 15H
- Citoyenneté et estime de soi 15H
- Rôle de la coopérative 7H
- Création et Gestion de la coopérative 42H
- Formation techniques de production agricole 70 heures

Les apprenants bénéficient aussi d'un programme d'accompagnement pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs projets AGR. Ainsi, une enveloppe horaire de 210 heures a été consacrée à ce volet dans l'objectif de création de deux AGR :

- Cultures des plantes aromatiques et médicinales
- Cuniculture.

Outre le programme prévu dans le cadre du projet, les bénéficiaires ont été initiés aux techniques du plaidoyer, à la correspondance administrative et la rédaction de demandes de financement ou d'appui. Ils avaient aussi participé aux essais d'expérimentation de nouvelles cultures (cumin et safran)

Impact de la bonne pratique :

- Autonomisation des bénéficiaires
- Renforcement de la capacité de la prise d'initiative

Leçons tirées :

Amener les jeunes à percevoir le potentiel de leur territoire et leurs capacités individuelles leur permettant de prendre l'initiative et monter des projets pouvant s'adapter à leur environnement socio-économique.

Acquis de l'association :

- Développement d'une démarche d'intervention pour la formation et l'accompagnement des jeunes en vue de leur insertion socio-économique

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- **Ouverture de l'association sur les acteurs de son territoire, acteurs sectoriels, acteurs de la formation professionnelle et autres acteurs associatifs**
- **Faire appel à des professionnels de la formation professionnelle agricole qui sont mobilisables auprès des services de l'enseignement agricole.**
- **Renforcer l'équipe de l'association par la mobilisation des personnes ressources à l'échelle régionale voire nationale**
- Organiser des visites à des projets novateurs réussis et gérés par des coopératives de jeunes.

Association pour la coopération et le développement

Adresse : Centre féminin Hassi Blal

Président : Mr Jemaa AMAMOU

Tél : 0667777950 Email : codev.asso.jrd.ja@gmail.com

Fiche de
Bonne Pratique
N 4.2

Réintégration de l'école suite à la réussite d'un examen de fin de cycle

Préparation des examens de fin de cycle

Association : Attadamoun pour le soutien aux enfants en situation difficile

Le problème traité par la bonne pratique : Parmi les jeunes désœuvrés de Béni Makkada, Cible privilégiée de l'association, se trouvent des enfants déscolarisés qui ne peuvent accéder à aucun programme de formation professionnelle. D'où, la nécessité d'une formation de base.

Bénéficiaires du projet : Les enfants et jeunes déscolarisés ayant quitté l'école au niveau de l'enseignement primaire ou collégial.

Contexte et justification : L'association Attadamoun gère le centre « Assabil » qui a été créé à Bendibane dans le cadre d'un partenariat Maroc-Espagnole qui a associé l'OFPPT, L'ANAPEC, l'association Solidariad Don Bosco, Caritas et les associations locales Attadamoun et Echifa dans le but de renforcer l'employabilité des jeunes des quartiers défavorisés de Tanger, via la formation et l'accompagnement. L'association propose dans le cadre de l'école atelier un programme intermédiaire pour préparer les enfants et les jeunes à regagner l'école ou à joindre éventuellement un programme de la formation professionnelle, après obtention d'attestation de fin d'études du cycle primaire ou collégial.

Partenaires : L'association, La délégation de l'éducation nationale, Fondation Mohamed V pour la solidarité (équipement de l'atelier informatique)

Acteurs : Le responsable du programme, la formatrice de l'informatique, des enseignants des disciplines dispensées.

Description de la bonne pratique :

Le programme de l'association cible l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires à un niveau avancé de qualification. D'où, leur orientation vers la préparation des examens de fin de cycles de l'enseignement scolaire et leur encouragement du retour à l'école.

La formation dans le cadre de l'École Atelier se compose de deux volets :

- une préparation au passage de l'examen de fin de cycle
- une formation en matière de TIC.

La formation de base est assurée par des enseignants, chacun en fonction de son domaine d'action. C'est une formation accélérée qui se réfère aux référentiels de l'Education Nationale et s'appuie sur les manuels de l'enseignement formel.

La formation de base est dispensée durant 5 jours de la semaine (du lundi au vendredi) de 9H à 13h.

Les cours d'informatique sont animés par une formatrice titulaire d'un diplôme en informatique. La formation est plutôt centrée sur les logiciels de bureautique et l'utilisation de l'Internet, et ne se réfère pas à un référentiel précis. Elle se focalise plutôt sur les efforts et l'innovation de la formatrice. Les élèves suivent lesdits cours d'informatique, les Après-midi de 15h à 18h.

Les samedis sont consacrés à l'animation et aux activités parascolaires.

Tous les enfants peuvent participer au programme même ceux qui ne disposent pas de certificat de scolarité attestant son niveau avant de quitter l'école. La délégation de l'Education Nationale a convenu avec l'association de les considérer néo- alphabétisés pour intégrer l'école atelier et pouvoir préparer l'examen.

A la fin du cursus qui dure une année, la grande majorité des élèves réintègrent l'école au niveau du collège ou du lycée. Les autres ont pu suivre un stage de commis à l'association. Une trentaine (30) d'apprenants a pu bénéficier du programme, dont 18 filles.

Impact de la bonne pratique :

- Amélioration des compétences des ressources humaines des quartiers défavorisés
- Renforcement des capacités de l'auto-apprentissage des élèves bénéficiaires du programme
- Prévenir la délinquance.

Leçons tirées : Tout enfant peut reprendre ses études, et par là améliorer sa qualification et rehausser son niveau d'insertion socioprofessionnelle, s'il est soutenu par les acteurs de son quartier dans la présentation de son dossier et la préparation de son examen.

La solution est prévue dans le système de l'éducation, mais pour la rendre accessible, la mission incombe aux acteurs de la société civile.

Acquis de l'association :

Mise en place d'un système de réinsertion des enfants déscolarisés à des niveaux avancés.

Recommandations de transférer cette bonne pratique :

- Renforcer le partenariat entre acteurs
- Renforcer la formation en matière de NTIC
- Collaborer avec les acteurs de la formation professionnelle dans la perspective de développer une initiation professionnelle
- Renforcer le programme par l'accompagnement axé sur le développement personnel.